

Berne, le 20 septembre 2019

État: version corrigée du 21 août 2020 (modifications, voir erratum, ch. 5.8)

Rapport sur les marchés publics des services d'achat centraux de la Confédération en 2018 (armasuisse, OFROU, OFCL et CVC)

Impressum

Date de création:	20.09.2019
Auteur:	Bureau de la CA
Nombre de pages:	71

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	3
2. Les services d'achats centraux	3
3. Aspects fondamentaux des marchés publics	5
3.1. À quoi servent les acquisitions des services d'achat centraux et sur quoi portent-elles?	5
3.2. Quelles bases juridiques les services d'achat centraux doivent-ils prendre en considération pour les marchés publics?	6
3.3. Quels sont les principes fondamentaux du droit des marchés publics?	7
3.4. Quelles bases juridiques les services d'achat centraux doivent-ils prendre en considération pour les marchés publics?	8
4. Foires aux questions (FAQ)	9
4.1. Comment adjuge-t-on un marché? Quelles sont les procédures d'adjudication existantes?	9
4.2. Pourquoi les marchés ne sont-ils pas tous adjugés de manière concurrentielle?	10
4.3. Quelles mesures prennent les services d'achat centraux pour prévenir la corruption?	13
4.4. Comment les services d'achat centraux évaluent-ils les différentes offres?	13
4.5. Les services d'achat centraux utilisent-ils une grille concrète pour évaluer le rapport technique / l'analyse des tâches d'une offre? Dans l'affirmative, à quoi ressemble cette grille et qui la définit à quel moment?	13
4.6. Comment les spécificités régionales peuvent-elles être prises en compte lors de l'évaluation des offres?	13
4.7. L'établissement des offres doit répondre à des prescriptions garantissant leur comparabilité. Cela ne freine-t-il pas l'innovation?	14
4.8. Comment la Confédération gère-t-elle les sous-enchères (dumping)?	14
4.9. Comment les nouvelles entreprises peuvent-elles obtenir un marché si les services d'achat centraux pondèrent aussi fortement le critère des références?	15
4.10. Les soumissionnaires qui n'obtiennent pas le marché savent-ils comment leur offre a été évaluée?	15
4.11. De quels moyens juridiques disposent les soumissionnaires qui sont en désaccord avec les décisions des services d'achat centraux? Doivent-ils s'attendre à être désavantagés lors de futurs appels d'offres s'ils recourent contre une décision des services d'achat centraux?	15
4.12. Comment les services d'achat centraux traitent-ils le thème de la durabilité dans les marchés publics?	16
4.13. Pourquoi les services d'achat centraux ne communiquent-ils pas le contenu des offres (concurrentes)?	17
4.14. Comment s'assurer que les acquéreurs de la Confédération ont un savoir-faire suffisant?	17
5. Statistiques des acquisitions effectuées par les services d'achat centraux en 2018	18
5.1. Aperçu des achats réalisés en 2018 par catégorie d'acquisitions	18
5.2. Aperçu des achats réalisés en 2018 par type de procédure	23
5.3. Aperçu des achats réalisés en 2018 par volume des contrats	26
5.4. Nombre de partenaires contractuels figurant dans le système de fournisseurs de l'administration fédérale avec lesquels des contrats ont été conclus en 2018	29
5.5. Contrats et commandes conclus en 2018 par canton et à l'étranger en millions de francs (siège du partenaire contractuel)	33
5.6. Les trois plus importants marchés / adjudications en 2018	37
5.7. Adjudications de gré à gré en 2018	42
5.8. Erratum	63

1. Introduction

Le présent rapport donne des informations sur les marchés publics passés en 2018 par l'Office fédéral de l'armement, l'Office fédéral des routes, l'Office fédéral des constructions et de la logistique et la Centrale des voyages de la Confédération. Il répertorie non seulement les achats de biens et de services, mais également les prestations de construction des différents services d'achat centraux.

Il comprend trois parties: la première (chap. 2 et 3) établit le contexte; la deuxième (chap. 4) répond aux questions les plus fréquentes, tandis que la troisième (chap. 5) rassemble surtout des statistiques.

Le présent rapport répond à une recommandation du 12 décembre 2017 de la Délégation des finances des Chambres fédérales. En sa qualité d'organe stratégique de l'administration fédérale pour les acquisitions de biens et de services, la Conférence des achats de la Confédération (CA) a coordonné les travaux d'élaboration correspondants, qui ont été exécutés pour la première fois en commun.

La loi fédérale sur les marchés publics (LMP) faisait l'objet d'une révision totale devant les Chambres fédérales lorsque le présent rapport a été élaboré. Celui-ci a donc été établi selon la LMP en vigueur. La législation révisée apportera différentes nouveautés dans le domaine des marchés publics de la Confédération, accordant une attention particulière à la promotion d'une concurrence axée sur la qualité et au développement durable.

2. Les services d'achats centraux

En 2007, l'administration fédérale a centralisé ses achats de biens et de services, regroupant leur volume afin d'obtenir des conditions d'acquisition optimales. À la suite de cette centralisation, le nombre de services d'achat a été réduit, passant de plus de 40 à quatre. En vertu de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP), les services d'achat centraux de la Confédération sont les suivants:

- l'Office fédéral de l'armement (armasuisse);
- l'Office fédéral des routes (OFROU);
- l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL);
- la Centrale des voyages de la Confédération (CVC).

Office fédéral de l'armement (armasuisse)

Relèvent de la compétence d'armasuisse les acquisitions destinées à l'armée suisse, à la Confédération et à d'autres clients.

armasuisse Immobilier, le centre de compétences immobilières du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), assume la gérance intégrale des 24 000 hectares de terrain et des plus de 8000 bâtiments et ouvrages du DDPS. Son vaste portefeuille comprend la couverture des besoins actuels et la planification des besoins futurs de la clientèle, la gestion des immeubles affectés à un usage militaire, la réalisation de nouvelles constructions et de transformations, ainsi que la vente et la liquidation des infrastructures qui ne sont plus nécessaires.

En outre, armasuisse est responsable des systèmes de conduite et de reconnaissance, des systèmes terrestres et aéronautiques ainsi que de l'exploitation et de l'entretien de tous ces dispositifs. Le programme annuel d'armement sert à garantir le renouvellement technique de l'armée à moyen et à long terme. L'office est également chargé de la vente et de la liquidation de systèmes et de matériel de l'armée.

Office fédéral des routes (OFROU)

L'OFROU est l'autorité suisse compétente pour la mobilité individuelle et les infrastructures routières d'importance nationale.

Il assume, d'une part, des tâches stratégiques et législatives et, d'autre part, la responsabilité opérationnelle directe du développement, de l'entretien, de l'exploitation et de la gestion du trafic des routes nationales, le principal objectif étant de garantir la capacité du réseau des routes nationales et de celui des routes principales.

Les tâches stratégiques de l'office dans le domaine des réseaux routiers comprennent, entre autres, la planification à long terme et la gestion du trafic. Elles englobent également la recherche en matière de routes et la prise en considération des dernières découvertes scientifiques lors de l'élaboration de normes. En outre, l'OFROU s'occupe de la mobilité douce.

Les principales tâches liées à l'infrastructure routière sont l'entretien, la construction et l'aménagement des routes nationales ainsi que l'exploitation du réseau.

L'office est chargé d'autres aspects de la circulation routière et des exigences techniques posées aux véhicules.

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

D'une part, l'OFCL veille à héberger l'administration fédérale civile, le but étant d'abriter le plus grand nombre possible d'unités administratives dans des bâtiments dont la Confédération est propriétaire. Le parc immobilier de cette dernière comprend non seulement les bâtiments administratifs proprement dits, les infrastructures douanières, les ambassades et les musées, mais également des objets tels que des stations de mesure.

D'autre part, l'OFCL acquiert, stocke et diffuse les instruments de travail du personnel fédéral tels que l'informatique, le mobilier, les fournitures de bureau et la bureautique. Il assume également la production des publications fédérales et des recueils de lois, que les particuliers peuvent se procurer. Les tâches de l'OFCL englobent aussi les prestations de reprographie pour l'administration fédérale et la personnalisation du passeport suisse.

Par ailleurs, les secrétariats respectifs de la CA, de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) ainsi que de la Commission fédérale des produits de construction (Copco) sont rattachés à l'OFCL.

Centrale des voyages de la Confédération (CVC)

La CVC est le centre de compétences de la Confédération et de ses employés en matière de voyages de service. Elle fait office d'agence de voyages et fournit à ce titre des prestations concernant l'achat (pas en tant que service d'achat au sens propre, mais en qualité de prestataire satisfaisant aux souhaits des voyageurs), la réservation et l'émission de documents de voyage ainsi que la gestion des voyages de la Confédération. La CVC réserve et organise des hôtels, des transports publics, des ferry-boats et des voitures de location dans le monde entier. Elle apporte également son soutien pour l'organisation logistique de séminaires et de conférences en Suisse.

Son offre est destinée principalement aux collaborateurs de l'administration fédérale ainsi qu'aux magistrats, aux parlementaires, aux consultants, aux experts, aux institutions proches de l'administration fédérale et aux autres personnes voyageant pour le compte de la Confédération.

3. Aspects fondamentaux des marchés publics

3.1. À quoi servent les acquisitions des services d'achat centraux et sur quoi portent-elles?

En sa qualité de service d'achat central de la Confédération au sens de l'art. 3, let. a, Org-OMP, **armasuisse** achète des services, des prestations de construction et des biens tels que des systèmes technologiques complexes et leurs composants (cf. art. 9, en relation avec l'annexe 1 Org-OMP). Ces produits englobent notamment les denrées alimentaires, le textile, le matériel militaire, les produits médicaux, les services de transport, les biens et services de sport et de détente, les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les armes, les munitions et le matériel de guerre ainsi que les services informatiques correspondants.

Étant donné que le matériel de guerre et la réalisation d'infrastructures de combat et de commandement pour la défense générale et l'armée ne sont pas soumis à l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et relèvent à ce titre de l'une des exceptions mentionnées à l'art. 3, al. 1, let. e, de la LMP, armasuisse présente un nombre relativement élevé de procédures sur invitation qui dépassent la valeur seuil OMC. Ces marchés ne sont donc pas soumis à l'obligation de publication.

La liste des matériels civils de la défense et de la protection civile (cf. annexe 1 de l'ordonnance sur les marchés publics [OMP]) s'applique exclusivement aux marchés publics d'armasuisse. Ces dispositions spéciales découlent également de l'accord de l'OMC. Les biens indiqués dans les exceptions de cette liste font certes l'objet d'un appel d'offres public (publication sur simap), mais ils ne bénéficient d'aucune voie de droit dans la mesure où l'exception ne concerne pas du matériel de guerre. Dans ce cas, on applique la procédure sur invitation selon le chapitre 3 de l'ordonnance.

Enfin, il convient de préciser qu'armasuisse est également chargé des acquisitions relatives à l'entretien des systèmes durables, c'est-à-dire dont la durée d'utilisation peut dépasser 30 ans. On peut citer, à titre d'exemples, les chars de combat (modèle Léopard; acquisition dans le cadre du programme d'armement 1987) ou les avions de combat (par ex. F-5 Tiger; acquisition dans le cadre du programme d'armement 1976). Eu égard à la complexité technique des systèmes et à la rareté voire à l'absence du savoir-faire spécifique nécessaire à leur entretien, armasuisse adjuge un nombre relativement important de marchés selon la procédure de gré à gré. Le choix de ce type de procédure repose en partie sur des considérations liées à la politique de sécurité (cf. art. 3, al. 2, let. a, LMP).

En sa qualité de service d'achat central de la Confédération au sens de l'art. 3, let. a, Org-OMP, l'**OFROU** achète des biens, des services et des prestations de construction dans le but, d'une part, d'assurer la capacité du réseau des routes nationales et, d'autre part, de réaliser les autres tâches de l'office visant à garantir une mobilité sûre et durable sur la route (art. 9, en relation avec l'annexe 1 Org-OMP). Il s'agit des achats suivants:

- prestations de planification et de conception en génie civil (élaboration des plans pour les projets d'entretien et de construction);
- services pour le soutien dans le cadre de l'organisation, de l'administration et de la réalisation de projets de construction (appui au maître de l'ouvrage);
- travaux de construction (par ex. pose de revêtements routiers, installation et entretien de parois antibruit, réfection de tunnels et de ponts);
- installation, entretien et exploitation d'installations de détection d'incendie, d'installations de signaux lumineux, de la signalisation, de panneaux indiquant la vitesse, de la signalisation des issues de secours, etc., des équipements d'exploitation et de sécurité (EES);
- technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les parties intégrantes des routes nationales (par ex. accidents de la circulation, registre des véhicules, registre des cartes de tachygraphes);

- prestations dans le cadre de la circulation routière en générale (par ex. recherche, gestion de la qualité, expertises).

Le présent rapport se limite aux marchés publics que l'OFROU a conclus dans le cadre des activités qu'il exécute lui-même. Dans le domaine des routes nationales, certaines tâches importantes sont cependant assumées par des tiers, qui achètent parfois également des prestations à l'extérieur. Dans de tels cas, c'est en règle générale le droit cantonal des marchés publics qui s'applique. L'exploitation des routes nationales, dont la charge a représenté environ 360 millions de francs en 2018, est l'une de ces activités déléguées à des tiers: elle a été confiée aux onze unités territoriales cantonales par le biais de conventions sur les prestations. Il faut également mentionner l'achèvement du réseau, pour lequel les cantons assument le rôle de maître d'ouvrage, tandis que la Confédération prend en charge la majorité des coûts. En 2018, la charge correspondante (part de la Confédération) s'est montée à environ 190 millions de francs et était avant tout destinée à des projets dans les cantons du Valais, de Berne et du Jura. Ces acquisitions ne figurent pas dans les statistiques du chapitre 5.

En sa qualité de service d'achat central de la Confédération au sens de l'art. 3, let. a, Org-OMP, l'**OFCL** achète des biens, des services et des prestations de construction dans les domaines suivants (cf. art. 9, en relation avec l'annexe 1 Org-OMP):

- publications, imprimés, médias électroniques et supports d'information, y compris documents de sécurité et documents d'identité;
- prestations d'agence;
- bureautique, y compris appareils de présentation, appareils multifonctions, imprimantes et accessoires;
- équipements de bureau et d'aménagement des locaux pour l'administration civile;
- matériel de bureau, y compris papier et consommables pour l'informatique;
- services postaux, hors courrier diplomatique;
- technologies de l'information et de la communication (TIC);
- services informatiques et location de services dans le domaine des TIC;
- services nécessaires à la fourniture, à l'exploitation et à l'entretien des biens (selon le domaine de compétence défini);
- construction, exploitation et entretien des bâtiments de l'administration fédérale civile.

En sa qualité de service d'achat central de la Confédération au sens de l'art. 3, let. a, Org-OMP, la **CVC** achète des services dans les domaines suivants (cf. art. 9, en relation avec l'annexe 1 Org-OMP):

- achat, réservation et émission de documents de voyage ainsi que gestion des voyages de la Confédération;
- réservations d'hôtel dans le monde entier;
- organisation, réservation et fourniture de transports publics, de voitures de location et de ferry-boats;
- soutien dans l'organisation logistique de séminaires et de conférences en Suisse.

3.2. Quelles bases juridiques les services d'achat centraux doivent-ils prendre en considération pour les marchés publics?

Lorsqu'ils passent des marchés publics, les services d'achat centraux sont tenus de respecter les lois nationales et internationales. Transposant dans le droit suisse les dispositions de l'accord sur les marchés publics (AMP), la LMP vise la transparence des procédures, le renforcement de la concurrence, l'utilisation rationnelle des fonds publics et l'égalité de traitement entre les soumissionnaires.

L'OMP est un acte qui contient principalement des dispositions d'exécution de la LMP. Elle régleme en outre la gestion et l'acquisition des prestations qui ne sont pas assujetties à l'AMP.

L'Org-OMP régit pour sa part les tâches et les compétences relatives aux marchés publics de l'administration fédérale. Elle a pour objet de définir l'organisation de ces derniers au sein de l'administration fédérale.

Les directives de l'**OFCL** concernant l'harmonisation des procédures d'acquisition s'appuient sur l'Org-OMP. Elles définissent les tâches, les compétences et les responsabilités liées à ces procédures ainsi que les données à saisir et les documents à établir au cours desdites procédures. Ces directives concernent les acquisitions relevant de la compétence centralisée de l'OFCL, les acquisitions décentralisées (acquisitions qui ne relèvent pas de la compétence d'un service d'achat central en vertu de l'annexe 1 Org-OMP) et les acquisitions effectuées dans le cadre d'une délégation accordée par l'OFCL ou la CA (art. 12 ss Org-OMP).

3.3. Quels sont les principes fondamentaux du droit des marchés publics?

Les marchés publics des services d'achat centraux reposent sur les principes suivants:

- transparence;
- renforcement de la concurrence;
- utilisation rationnelle des fonds publics;
- égalité de traitement.

Transparence

Les services d'achat centraux accordent beaucoup d'importance à ce que le déroulement des procédures soit compréhensible tant pour les soumissionnaires que pour les instances de contrôle. Le principe d'un appel d'offres public, la communication des critères d'adjudication, les prescriptions en matière de spécifications techniques ainsi que la publication et la justification de la décision d'adjudication contribuent fortement à la transparence des marchés publics. En exposant les processus internes en matière de marchés publics à travers le présent rapport, les services d'achat centraux vont au-delà des exigences minimales de transparence.

Renforcement de la concurrence

Les appels d'offres en procédure ouverte ou sélective et les procédures sur invitation permettent de renforcer la concurrence entre les soumissionnaires, raison pour laquelle on ne procède à des adjudications de gré à gré que pour des exceptions dûment justifiées.

Utilisation économique des fonds publics

Conformément à la loi sur les finances de la Confédération (LFC), les services d'achat centraux doivent utiliser leurs fonds de manière économe et efficace. Ils doivent également respecter le droit fédéral des marchés publics. Les prescriptions exigent que le marché soit adjugé au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse économiquement. Celle-ci n'est pas évaluée uniquement en fonction du prix, mais aussi sur la base de différents critères qualitatifs tenant compte des besoins. L'autorité adjudicatrice obtient ainsi la qualité requise à un prix avantageux. Selon le droit en vigueur, le marché est adjugé à l'auteur de l'offre la plus avantageuse sur le plan économique et pas nécessairement à celui qui propose l'offre la moins onéreuse.

Égalité de traitement

Les services d'achat centraux garantissent l'égalité de traitement des soumissionnaires suisses et étrangers pendant toutes les phases de la procédure. Le fait que les soumissionnaires à l'origine de prestations ou d'un savoir-faire essentiels pendant la phase préparatoire (par ex. dans le cadre de la planification ou de la conception du projet) et disposant donc d'un avantage concurrentiel impossible à éliminer sont exclus de la procédure en question illustre le respect de ce principe. En revanche, il n'existe en soi aucune préimplification si des soumissionnaires ont déjà obtenu des marchés.

3.4. Quelles bases juridiques les services d'achat centraux doivent-ils prendre en considération pour les marchés publics?

La CA, la KBOB et le CCMP mettent à la disposition des services d'achat centraux plusieurs outils de travail sous la forme de modèles, de fiches d'information ou de listes de contrôle¹.

En plus de ces outils, les services d'achat centraux ont élaboré d'autres instruments.

armasuisse applique un système intégré de gestion (SIG) qui présente les procédures d'acquisition et énumère les compétences et responsabilités correspondantes. Les modèles de documents d'appel d'offres et de contrats font partie intégrante du SIG. Outre ce système, il soutient les projets et les acquisitions grâce à des aides électroniques, telles que l'outil de gestion de projet (PM Tool), l'outil de gestion de portefeuille de projets (PPM Tool) et la planification harmonisée des ressources (planification transversale des ressources), notamment dans le cadre de la collaboration avec le groupe Défense. Ces aides permettent de surveiller efficacement les projets.

L'**OFROU** dispose d'un manuel sur les marchés publics relatifs aux routes nationales afin de garantir la transparence à toutes les étapes de la procédure. Celui-ci synthétise sa pratique et garantit une réalisation uniforme des acquisitions. Le droit des marchés publics étant en constante mutation du fait des modifications des dispositions afférentes et de la jurisprudence, l'**OFROU** s'efforce de maintenir à jour ce manuel, qui est actualisé régulièrement. En outre, tous les modèles pour les acquisitions et les contrats sont publiés sur Internet et accessibles au public². Des modèles uniformes ont été conçus pour les projets liés à la construction des routes nationales selon le droit régissant ces dernières (relevé de l'état du réseau, construction, aménagement et entretien). Leur utilisation par les acquéreurs est obligatoire pour garantir une pratique homogène. Les modèles de contrats, de documents d'appel d'offres, de conditions relatives à la procédure d'adjudication et de garanties se trouvent dans le générateur de documents³.

L'**OFCL** publie des aides de travail (modèles, listes de contrôle, fiches techniques et guides) sur ses sites Intranet et Internet en français, en allemand, en italien et en anglais. Gérées et développées activement, ces aides sont destinées à tous les services intéressés, aux fins de l'application conforme au droit et, si possible, standardisée des prescriptions relatives aux marchés publics et de la formation d'une pratique commune. Les éventuelles modifications ou nouveautés sont communiquées au moyen de la lettre d'information. En outre, l'**OFCL** accroît régulièrement le degré de standardisation de ses documents d'appel d'offres, garantissant ainsi une pratique commune, en plus des échanges avec les services requérants.

La **CVC**, qui fait partie du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), applique les prescriptions générales de la directive du DFAE sur les marchés publics de services, de biens et de constructions, qui régit les processus internes en matière de marchés publics. En outre, elle met en œuvre les processus d'acquisition correspondants fixés par l'unité de Gestion des processus du DFAE. La **CVC** utilise les modèles mis à disposition par le DFAE et l'**OFCL** ainsi que les modèles relatifs aux marchés publics et aux contrats lorsqu'ils conviennent au domaine d'activité. Par ailleurs, le Centre de compétence en contrats et marchés publics du DFAE et le CCMP de l'**OFCL** lui apportent leur aide dans les procédures en fonction de la situation.

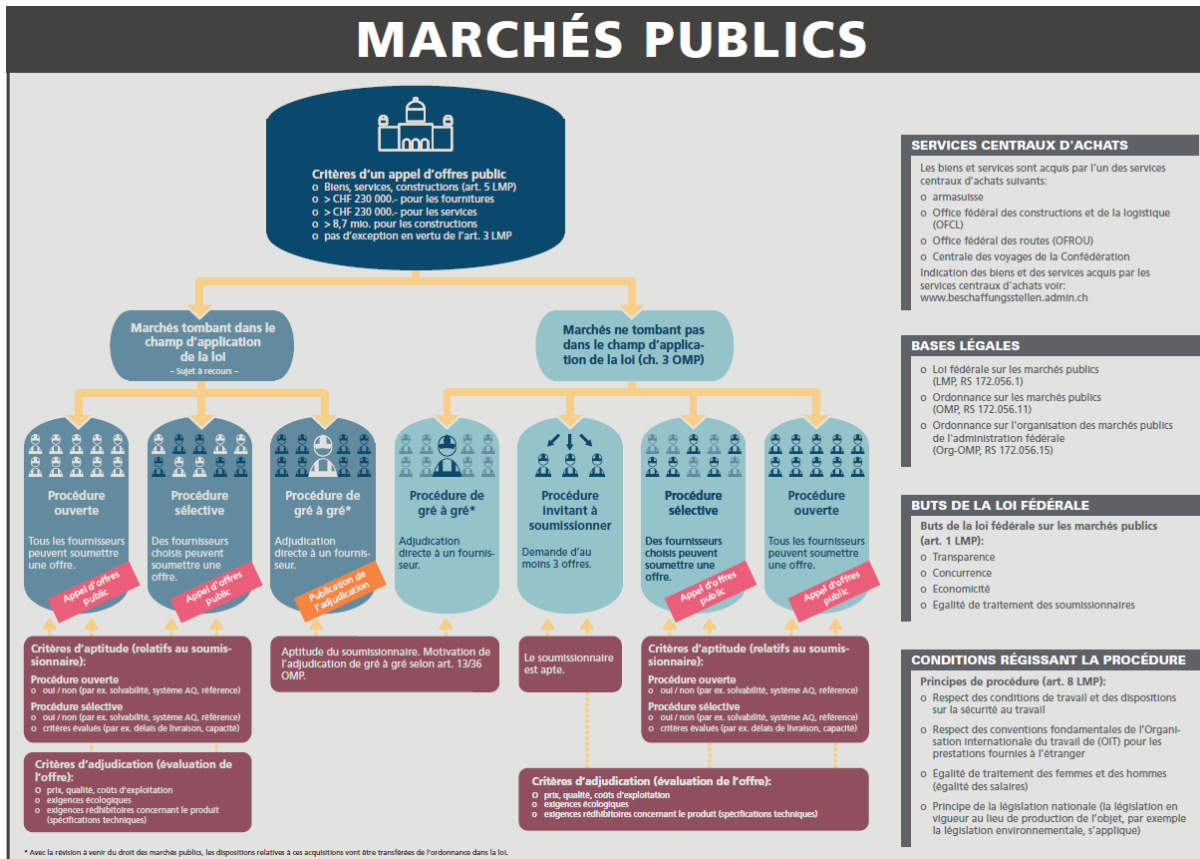
¹ Disponibles aux adresses suivantes: <https://www.beschaffung.admin.ch/bpl/fr/home/beschaffung.html> et <https://www.kbob.admin.ch/kbob/fr/home/publikationen/dokumente-entlang-des-beschaffungsablaufs.html>

² Disponibles à l'adresse: <https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/services/dokumente-nationalstrassen/modeles-pour-les-projets-d-infrastructure/modeles-pour-les-acquisitions-et-les-contrats.html>

³ Disponible à l'adresse: <http://dokumentengenerator.astra.admin.ch/dokgen/index.aspx?Lang=FR>

4. Foires aux questions (FAQ)

4.1. Comment adjuge-t-on un marché? Quelles sont les procédures d'adjudication existantes?



Les prescriptions légales prévoient les quatre procédures d'acquisition suivantes:

- La procédure ouverte: le marché est publié sur www.simap.ch. Tout soumissionnaire peut déposer une offre.
- La procédure sélective: elle correspond en principe à la procédure ouverte, mais se déroule en deux temps. Tous les soumissionnaires intéressés présentent dans un premier temps une demande de participation. Les services d'achat examinent ensuite l'aptitude des soumissionnaires sur la base des justificatifs fournis et choisissent ceux qui seront autorisés à soumettre une offre en seconde phase.
- La procédure sur invitation: les services d'achat centraux invitent au moins trois soumissionnaires à déposer une offre. Les soumissionnaires non invités ne peuvent pas participer.
- La procédure de gré à gré: les soumissionnaires sont sélectionnés sans appel d'offres, et le marché est adjugé directement. La loi régit à l'aide de valeurs seuils quelle procédure doit être appliquée à quel moment. Cela dépend notamment de l'objet (en particulier en cas de matériel de guerre) et de la valeur du marché. Le tableau ci-après présente un récapitulatif des différentes procédures et leur valeur seuil selon la LMP et l'OMP. Les valeurs seuils s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Bref récapitulatif des différentes valeurs seuils

Valeurs seuils	Achat / livraisons	Prestations	Prestations de construction	x = valeur du marché
Gré à gré	x < 50 000.- Art. 36, al. 2, let. c, OMP	x < 150 000.- Art. 36, al. 2, let. b, OMP	x < 150 000.- Art. 36, al. 2, let. b, OMP	
Procédure sur invitation	50 000.- ? x < 230 000.- Art. 35, al. 3, let. b, OMP	150'000.- ? x < 230'000.- Art. 35, al. 3, let. b, OMP	150'000.- ? x < 2 millions Art. 35, al. 3, let. g, OMP	
Procédure ouverte / sélective (sans protection juridique ; art. 39 OMP)			2 millions ? x < 8.7 millions Art. 34 al. 2 OMP	
Procédure ouverte / sélective	x ? 230 000.- Art. 6, al. 1, let b, LMP	x ? 230 000.- Art. 6, al. 1, let. a, LMP	x ? 8,7 millions Art. 6, al. 1, let. c, LMP	

Exceptionnellement, la procédure de gré à gré peut aussi être utilisée pour des montants plus importants. Les exceptions sont définies de manière exhaustive à l'art. 36, en relation avec l'art. 13 OMP. La liste des adjudications de gré à gré faites par les services d'achat centraux en 2018 sur la base de ces dispositions d'exception figure au chiffre 5.7. Ceux-ci veillent à ne pas morceler les marchés d'une manière qui pourrait empêcher une procédure ouverte et permettre de remplacer celle-ci par plusieurs adjudications de gré à gré.

4.2. Pourquoi les marchés ne sont-ils pas tous adjugés de manière concurrentielle?

Le principe ci-après vaut généralement pour des raisons économiques: plus la valeur du marché est grande, plus la procédure est lourde et les voies de droit sont étendues. Dans une procédure d'acquisition, tant l'entité adjudicatrice que les soumissionnaires doivent assumer des dépenses. L'expérience montre que l'élaboration d'une offre représente de 0,2 % à 0,4 % de la valeur du marché, selon la complexité de l'objet du marché.

Les procédures de concours sont par nature plus contraignantes que les procédures d'adjudication de gré à gré: plusieurs soumissionnaires déposent des offres, qui sont ensuite analysées et comparées par l'entité adjudicatrice. Au final, seule une offre peut être retenue, et l'élaboration des offres n'est pas dédommée. Les concours de projets et les concours portant sur les études et la réalisation font figure d'exceptions: l'art. 52 OMP prévoit un prix en

argent pour ces procédures d'acquisition. De même, en cas de dialogue, une rémunération peut être prévue pour la participation ou pour l'utilisation des solutions ou procédés proposés ou développés (art. 26a, al. 2, OMP).

L'économie potentielle réalisable dans le cadre d'un appel d'offres doit justifier les coûts supportés par l'office et le soumissionnaire. Comme ce n'est généralement pas le cas pour les marchés de moindre envergure, la loi ne prévoit pas le dépôt plusieurs offres, mais autorise une adjudication de gré à gré.

Comme il n'y a pas de mise en concurrence dans les procédures de gré à gré, les services d'achat centraux examinent précisément les prix. Les valeurs de référence sont les prix offerts pour des prestations comparables en situation de libre concurrence ou les prix du marché. À titre exceptionnel, des marchés de grande envergure ont également été effectués selon la procédure de gré à gré. Le chiffre 5.7 fournit des informations à ce sujet.

En général, **armasuisse** achète des systèmes durables (durée d'utilisation de 15 à 30 ans). «L'acquisition de biens d'armement se distingue de celle des biens et services purement civils. Pour préserver la sécurité des États, les acquisitions d'armes, de munitions et d'autre matériel de guerre, ainsi que des services et des prestations de construction nécessaires à la défense et à la sécurité sont exclues des obligations internationales de l'OMC découlant de l'Accord du 15 avril 1994 sur les marchés publics (AMP). Les acquisitions de matériels civils pour des acheteurs militaires sont donc exclues des obligations de l'OMC si elles ne figurent pas dans la liste positive de l'AMP ou si elles sont explicitement citées comme exception. [...] Il faut faire usage de cette marge de manœuvre dans l'application de la loi, et justifier dans chaque cas les dérogations aux principes de la concurrence et de l'efficacité. Dans ce cadre, la Suisse accorde une importance toute particulière à l'acquisition de biens et de prestations ainsi qu'à la préservation des technologies clés relevant de la sécurité, de même qu'aux compétences clés et aux capacités industrielles de la Suisse. La faculté d'intégrer des biens et des prestations dans des systèmes existants et la différence entre acquisition initiale et acquisition complémentaire sont d'autres aspects susceptibles de restreindre la concurrence...» (Principes du Conseil fédéral du 24 octobre 2018 en matière de politique d'armement du DDPS [FF 2018 7241 ss]).

L'entreprise fédérale d'armement RUAG est le principal partenaire industriel de l'armée suisse. Elle a pour but d'assurer l'équipement de l'armée. En tant que centre de compétence pour le matériel (CCM), RUAG garantit le bon fonctionnement des systèmes désignés par l'armée et dispose ainsi d'un statut particulier vis-à-vis du DDPS. La société est donc définie comme CCM lors de l'acquisition de systèmes complexes et importants pour la sécurité.

Les instituts de recherche et les entreprises installées en Suisse qui ont des compétences, des connaissances et des capacités en matière de sécurité et de défense constituent la Base technologique et industrielle importante pour la sécurité (BTIS). La plupart de l'armement et des prestations qui sont destinés à l'armée suisse sont achetés par l'intermédiaire des représentations suisses de grandes entreprises internationales.

L'**OFCL** est le service d'achat central de l'administration fédérale civile pour les biens et les prestations informatiques, les publications et les équipements de bureau. Ses achats visent à répondre aux besoins des unités de l'administration fédérale. Les adjudications de gré à gré sont extrêmement rares pour les équipements de bureau et les publications. En revanche, elles sont parfois indiquées dans le domaine informatique (cf. ch. 5.7 ci-après). Les partenaires contractuels fournissent en partie des prestations présentant des spécificités techniques particulières. Dans ce cas, il est souvent peu judicieux d'adjuger des travaux supplémentaires à d'autres acteurs du marché, non seulement pour des questions économiques, mais aussi et surtout en raison des risques liés à l'interruption de l'activité ou à une perte de savoir-faire, avec les répercussions correspondantes sur les projets concernés.

Dans le secteur de la construction, les adjudications de gré à gré sont réalisées dans le cadre de marchés subséquents. Le marché initial portant sur des prestations de mandataire ou de

construction est passé par une procédure ouverte ou sélective. L'adjudication de gré à gré concerne un complément ou une extension de la prestation initialement acquise et découle du fait que le matériel (à cause de la garantie) ou la prestation ne sont pas interchangeables.

Concernant les voyages en avion et les réservations d'hôtel, la **CVC** effectue les achats ou fait jouer la concurrence comme suit (cf. chap. 5):

Les clients de la CVC peuvent réserver leurs voyages en avion en recourant aux conseils de la centrale ou directement sur BRZ-Online. La CVC travaille avec une plateforme électronique de gestion des réservations (*Global Distribution System*) pour avoir une offre aussi vaste que possible de prestataires aériens (au total, 446 compagnies aériennes, dont 118 à bas coûts), en plus des compagnies avec lesquelles des conditions préférentielles ont été négociées. Les spécificités suivantes s'appliquent en la matière: les heures de départ et d'arrivée sont primordiales pour les voyages en avion. Les voyageurs doivent donc bénéficier, pour chaque destination, d'une sélection de vols avantageux échelonnés dans le temps. De plus, l'offre de vols est en constante évolution (destinations, fréquences, horaires, appareils). Outre les vols directs, le système propose des itinéraires avec correspondances. En 2018, les collaborateurs de la Confédération ont effectué des voyages d'affaires vers 648 destinations. Les prix des billets fluctuent fortement en fonction de la situation sur le marché. Ils sont fixés de manière dynamique par les compagnies aériennes pour chaque vol. Les tarifs publiés par celles-ci sont visibles en temps réel sur les plates-formes de réservation des agences de voyages; ils peuvent y être comparés et réservés directement.

Pour ce qui est des hôtels, les besoins des voyageurs varient selon la destination, le standard et le prix. Ces derniers doivent donc bénéficier, par destination, d'une plus grande sélection d'hôtels répondant aux valeurs indicatives prescrites par pays, qui comprennent également un plafond de coûts (par ex. en Suisse, 180 francs, petit-déjeuner inclus). Les prix des nuitées fluctuent eux aussi fortement et sont fixés de manière dynamique, comme pour les billets d'avion. Les réservations des nuitées sont toutefois moins centralisées que tarifs aériens. Près de 20 % d'entre elles sont réalisées sur Buchung.info/bund par la CVC ou directement par les voyageurs en fonction du prix journalier habituel ou des conditions du contrat-cadre conclu. Les quelque 80 % restants sont exécutés par les voyageurs eux-mêmes sur d'autres plates-formes de réservation, voire fréquemment par téléphone ou par courriel. De plus, les factures d'hôtel sont réglées individuellement, puis remboursées grâce à un décompte de frais. Le processus actuel ne permet pas d'établir une statistique sur l'hébergement (nombre de nuitées, destinations, prestations, etc.). Dès lors, la CVC ne dispose pas de données suffisantes sur les réservations effectuées et la demande réelle, et elle ne peut guère regrouper les volumes.

Que ce soit pour les voyages en avion ou pour les prestations d'hôtellerie, le besoin concret en voyages d'affaires (nombre, période, lieu) ne peut pas être défini à l'avance; il change constamment. De plus, les destinations sont très fragmentées. L'offre s'appuie quant à elle sur la période et sur le lieu, les capacités étant limitées et éphémères. L'achat d'un nombre fixe de sièges sur des vols spécifiques ou la réservation d'un certain nombre de chambres d'hôtel à des dates précises n'est pas efficace et les conditions générales des accords d'exclusivité pluriannuels ne sont guère avantageuses. Compte tenu des particularités susmentionnées, le recours tant à une concurrence dynamique complète sur des plates-formes qu'à des conditions préférentielles accordées par des partenaires garantit au mieux l'utilisation économe des fonds publics.

Concernant les voyages en train, il n'y a pas de concurrence en raison de la situation de monopole, de sorte qu'un appel d'offres n'est pas pertinent. La concurrence est en revanche effective dans tous les autres secteurs d'activité.

4.3. Quelles mesures prennent les services d'achat centraux pour prévenir la corruption?

Les marchés publics constituent un domaine fortement exposé aux risques de corruption. Il est primordial que les services d'achat sensibilisent leurs collaborateurs à ce sujet, que ceux-ci procèdent eux-mêmes ou non à des acquisitions. Dans chaque secteur d'activité, tous les nouveaux collaborateurs sont soumis à un contrôle de sécurité (condition d'embauche ou motif de licenciement en cas de risque avéré) et signent une déclaration d'impartialité. Les personnes qui participent régulièrement aux acquisitions suivent en plus des cours de perfectionnement. Les directives, les codes de conduite et les guides réglementent, par exemple, l'acceptation de cadeaux et d'invitations. Une tolérance zéro s'applique aux collaborateurs participant à un marché public: ils doivent refuser tout avantage ou invitation, même ceux de faible importance ou conformes aux usages sociaux, s'ils sont proposés en relation avec cette procédure.

Par ailleurs, un groupe de travail interdépartemental a été mis en place pour lutter contre la corruption. Les collaborateurs ont également la possibilité de faire part de leurs doutes et soupçons au Contrôle fédéral des finances (CDF), à tout moment, de manière anonyme et sans crainte de sanctions internes, sur la plate-forme externe sécurisée www.whistleblowing.admin.ch.

4.4. Comment les services d'achat centraux évaluent-ils les différentes offres?

Les offres sont examinées par l'équipe d'évaluation sur la base des critères communiqués au préalable (critères de qualification liés au soumissionnaire et critères d'adjudication liés à l'offre). Cette équipe est composée d'au moins deux collaborateurs, voire de trois selon le service d'achat. Dans certaines situations, un collaborateur externe peut en faire partie. La décision d'adjudication est prise conformément au règlement des compétences de chaque service adjudicateur.

Concernant le processus d'évaluation des différentes offres, l'**OFROU** renvoie en outre au manuel sur les marchés publics (p. 80 ss).

4.5. Les services d'achat centraux utilisent-ils une grille concrète pour évaluer le rapport technique / l'analyse des tâches d'une offre? Dans l'affirmative, à quoi ressemble cette grille et qui la définit à quel moment?

Les critères de qualification et d'adjudication valables pour le marché public sont publiés lors de la mise au concours. Les offres sont appréciées conformément aux critères publiés, aux processus d'évaluation et aux directives. Selon la doctrine et la jurisprudence dominantes, l'autorité adjudicatrice dispose d'une grande marge de manœuvre, notamment pour l'évaluation des critères dits «subjectifs». En l'espèce, le principe de l'égalité de traitement doit toutefois être respecté et l'attribution des points ne doit pas être arbitraire.

La grille ou les critères utilisés pour les évaluations de l'**OFROU** sont définis dans le manuel sur les marchés publics et accessibles au public. Les pages 50 à 51 et 53 à 57 fournissent des informations utiles en la matière.

4.6. Comment les spécificités régionales peuvent-elles être prises en compte lors de l'évaluation des offres?

Les services d'achat centraux sont légalement tenus de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement lors de chaque adjudication. Les délais, la qualité, le prix, la rentabilité, l'opportunité de la prestation, la compatibilité environnementale et la valeur technique sont quelques-uns des critères évalués. Il n'est pas inhabituel que des entreprises régionales interviennent aussi. Elles connaissent souvent bien les spécificités locales et sont déjà implantées sur place. Elles peuvent donc soumettre des offres intéressantes. Les connaissances des spécificités régionales peuvent se traduire par une meilleure offre sur le plan économique. Les

principes de transparence et d'égalité de traitement doivent cependant être respectés dans le cadre des marchés publics. Utiliser la présence locale comme critère d'adjudication, voire comme critère de qualification va à l'encontre des prescriptions légales. De tels critères favorisent clairement les entreprises locales et contreviennent ainsi au principe d'égalité de traitement.

Les lots permettent de prendre en compte les spécificités régionales. Ils peuvent porter sur l'objet du marché (gros volume, petit volume) ou sur une région, par exemple en cas de prestations similaires qui sont nécessaires à plusieurs endroits ou dans plusieurs régions linguistiques de Suisse (par ex. service d'accueil, prestations de nettoyage).

La **CVC** établit des propositions pour les clients internes, mais elle ne décide pas de la réservation effective d'un vol, d'un hôtel ou d'une voiture de location. Le client est libre de tenir compte des spécificités régionales.

4.7. L'établissement des offres doit répondre à des prescriptions garantissant leur comparabilité. Cela ne freine-t-il pas l'innovation?

Dans le cadre des prescriptions légales, les services adjudicateurs peuvent eux-mêmes décider de poser des exigences plus ou moins strictes pour l'objet du marché. Il s'agit en l'occurrence d'une pesée individuelle des intérêts. La définition de directives strictes relatives à l'élaboration des offres et de leurs contenus permet une grande comparabilité des offres, ce qui simplifie l'évaluation par les services d'achat centraux et garantit l'égalité de traitement des différents soumissionnaires. En outre, cela réduit pour ces derniers le risque de soumettre une offre contenant des éléments non demandés ou une offre non conforme aux documents d'appel d'offres, qui devrait probablement être exclue pour cette raison.

Plus les directives sont «souples» (par ex. appel d'offres fonctionnel ou admission de variantes), plus les possibilités d'admettre les innovations sont grandes. Dans le même temps, cela augmente généralement le risque que les offres ne soient pas comparables ou ne le soient que difficilement.

Si l'objet du marché le permet, il est possible, en choisissant une procédure sélective, de le développer dans le cadre d'un appel d'offres. Pour retenir cette procédure, il faudrait que la charge qui en découle tant pour l'industrie que pour le service d'achat puisse, si possible, être maintenue à un niveau acceptable. Par ailleurs, le droit des marchés publics laisse de la place à l'innovation en autorisant les appels d'offres fonctionnels, dans lesquels l'autorité adjudicatrice décrit le résultat souhaité. Il propose également une procédure de dialogue et, dans la construction, un concours de projets et un concours portant sur les études et la réalisation afin de prendre en considération l'aspect novateur.

Dans les marchés de l'**OFROU** concernant la planification et l'appui au maître d'ouvrage, le critère d'adjudication «analyse des tâches» permet par exemple de gagner des points en soumettant des idées novatrices dans le cadre prescrit.

En général, la **CVC** conclut des contrats-cadres avec les soumissionnaires. Les prestations acquises pouvant être très différentes les unes des autres, les offres sont élaborées conjointement avec le prestataire. Cette procédure ne freine pas l'innovation.

4.8. Comment la Confédération gère-t-elle les sous-enchères (dumping)?

Les services d'achat centraux ont conscience du fait que des tarifs horaires bas constituent certes une chance, mais représentent aussi des risques. Ils sont légalement tenus de prendre en compte l'offre la plus avantageuse économiquement. De plus, ils doivent veiller à garantir des conditions équitables et transparentes dans le cadre de leurs appels d'offres ainsi que l'égalité de traitement de tous les soumissionnaires. Exclure une offre présentant des tarifs horaires bas au seul motif qu'elle comporte des «prix de dumping» n'est pas admis juridique-

ment sans vérification approfondie. Les nouveaux acteurs du marché essaient parfois de remporter un appel d'offres en jouant la carte du prix, par exemple parce qu'ils ont moins d'expérience que la concurrence. En l'espèce, «l'offre la plus avantageuse économiquement» n'est toutefois pas forcément synonyme d'offre «bon marché». Il s'agit davantage de répondre au mieux aux critères d'adjudication. Par ailleurs, indépendamment du prix, les critères de qualification et les spécifications techniques garantissent, en tant qu'exigences minimales impératives, que le marché ne sera pas adjugé à des entreprises qui ne conviennent pas.

4.9. Comment les nouvelles entreprises peuvent-elles obtenir un marché si les services d'achat centraux pondèrent aussi fortement le critère des références?

Une entreprise qui ne dispose pas des références en question peut s'associer à d'autres sociétés pour former une communauté de soumissionnaires (par ex. communauté d'ingénieurs [CI] ou communauté de travail [CT]) ou assumer certaines tâches partielles en qualité de sous-traitante et obtenir ainsi de premières références. Les services d'achat centraux doivent garantir une bonne exécution des projets, raison pour laquelle l'exigence d'une expérience dans des projets comparables est indispensable dans de nombreux cas.

La pondération des références dépend très fortement de l'objet du marché. Elle vise à diminuer les risques en cas d'exécution subséquente du marché. En particulier dans le cadre de mandats de prestations, pour lesquels une activité destinée aux pouvoirs publics pourrait constituer une référence, **armasuisse** fixe par exemple la pondération maximale correspondante entre 10 % et 15 % afin de tenir compte de cette exigence tout en encourageant la concurrence.

4.10. Les soumissionnaires qui n'obtiennent pas le marché savent-ils comment leur offre a été évaluée?

Il est important pour les services d'achat centraux d'informer les soumissionnaires des résultats de l'évaluation. Ils proposent donc des débriefings au sens de l'art. 23 LMP. Les soumissionnaires non sélectionnés découvrent alors les principales raisons de la non-prise en compte de leur offre ainsi que les caractéristiques et les avantages déterminants de l'offre retenue.

Tous les soumissionnaires non sélectionnés sont informés dans la lettre de refus ou le courriel d'information d'**armasuisse** ou de l'**OFCL** des principaux motifs de cette décision et sont invités à s'annoncer en vue d'un débriefing oral ou écrit. **armasuisse** veille à ce que ce débriefing intervienne rapidement après l'adjudication et dans un éventuel délai de recours.

L'**OFROU** envoie aux soumissionnaires un tableau d'évaluation sous une forme anonyme.

4.11. De quels moyens juridiques disposent les soumissionnaires qui sont en désaccord avec les décisions des services d'achat centraux? Doivent-ils s'attendre à être désavantagés lors de futurs appels d'offres s'ils recourent contre une décision des services d'achat centraux?

Les personnes concernées peuvent recourir auprès du Tribunal administratif fédéral contre les décisions des services d'achat centraux relevant du champ d'application de la LMP. Il s'agit des marchés énumérés dans les annexes à l'OMP qui dépassent les valeurs seuils selon l'art. 6 LMP (cf. dernière ligne du tableau à la p. 6) et qui ne font pas l'objet d'une exception selon l'art. 3 LMP. Pour le moment, la loi ne prévoit aucune possibilité de recours pour les autres décisions de l'entité adjudicatrice.

Les collaborateurs des services d'achat centraux évaluent chaque offre sans préjugés. La question de savoir si un soumissionnaire a déposé par le passé un recours contre une décision d'adjudication ne joue aucun rôle dans l'évaluation de son offre.

En 2018, cinq recours ont été déposés contre des décisions d'adjudication d'**armasuisse**. Celui-ci a perdu dans deux cas et un réexamen a été effectué dans un cas. Les deux autres procédures ont été clôturées en faveur d'**armasuisse**.

En 2018, six décisions d'adjudication de l'**OFROU** ont fait l'objet d'un recours. Quatre procédures se sont soldées en faveur de l'office, tandis que deux autres sont encore en suspens auprès du Tribunal administratif fédéral.

Onze recours ont été formés en 2018 contre les décisions d'adjudication de l'**OFCL**. Celui-ci n'a été débouté dans aucun cas, et aucun réexamen n'a été réalisé. Dix procédures (dont une de 2017) ont été liquidées en faveur de l'**OFCL**; deux sont encore en suspens auprès du Tribunal administratif fédéral et deux autres auprès du Tribunal fédéral (dont une de 2017).

4.12. Comment les services d'achat centraux traitent-ils le thème de la durabilité dans les marchés publics?

En tant qu'organe stratégique de l'administration fédérale pour les acquisitions de biens et de services, la CA a notamment pour tâche de promouvoir des achats publics durables. Le groupe de travail de la CA «Durabilité des marchés publics» est composé notamment de représentants des services d'achat centraux **armasuisse**, **OFROU** et **OFCL** ainsi que de la **KBOB**. La gestion immobilière durable est placée sous l'égide de la **KBOB**. En général, celle-ci et la CA concrétisent la mise en œuvre à l'aide de directives, de recommandations et de fiches techniques.

Réaliser des achats publics durables signifie utiliser les fonds publics de manière économique, écologique et socialement responsable. La loi impose de tenir compte des aspects sociaux tels que les conditions de travail, les dispositions relatives à la protection des travailleurs et l'égalité salariale entre les femmes et les hommes pour les prestations fournies en Suisse (lorsque celles-ci sont exécutées à l'étranger, il faut au moins respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail). Lorsque cela est possible et judicieux, les services d'achat centraux appliquent des spécifications techniques et des critères d'adjudication motivés par ces considérations écologiques. De plus, ils adjugent le marché à l'auteur de l'offre la plus avantageuse économiquement, qui n'est pas forcément la moins chère.

La surveillance des achats publics durables permet de collecter des données clés sur la prise en compte des critères économiques, sociaux et environnementaux lors de l'adjudication d'un marché public. Cette collecte de données concerne actuellement sept catégories de produits, dont les véhicules, le mobilier, les textiles et les prestations de construction.

Depuis cinq ans, **armasuisse** exige lors de la procédure d'appel d'offres relative aux achats de textiles une déclaration détaillée du fournisseur, qui comprend également les coordonnées des principaux sous-traitants. En matière de durabilité sociale, cela englobe par exemple l'indication du salaire minimum (s'il est réglementé par la loi) et, le cas échéant, du salaire de subsistance. Concernant la durabilité écologique, le respect des prescriptions locales et des normes usuelles sur le marché est impératif. La chaîne d'approvisionnement ne peut plus être modifiée sans l'accord d'**armasuisse**. Si nécessaire, des audits peuvent être commandités sur place. Pour l'achat de véhicules de tourisme, une catégorie d'efficacité énergétique de A à C est prescrite pour les camions répondant à la norme Euro 6. Lors de l'achat de thon, le respect du label MSC est un critère obligatoire; pour le bois, il s'agit du label FSC.

La prise en compte des aspects environnementaux lors de tous les voyages est un objectif important de la **CVC**. Le type de voyage effectivement choisi relève toutefois de la responsabilité du voyageur. Le principal objectif de RUMBA, le système de gestion des ressources et de management environnemental de l'administration fédérale, est de réduire continuellement la charge polluante de l'administration fédérale civile. Le service spécialisé RUMBA est donc en contact avec les différents départements. Par conséquent, la CVC met à sa disposition tous les trimestres une analyse des réservations de voyage de la Confédération qui porte sur les émissions de CO₂ et la charge polluante correspondante.

4.13. Pourquoi les services d'achat centraux ne communiquent-ils pas le contenu des offres (concurrentes)?

La protection du secret des affaires des soumissionnaires est une exigence importante pour les services d'achat centraux (cf. également art. 8, al. 1, let. d, LMP). Dans le cadre de leur activité, ceux-ci reçoivent de nombreux documents comprenant des détails techniques sur des produits ou des informations commerciales relatives aux entreprises, à savoir:

- des offres et des descriptions techniques détaillées des produits;
- des calculs de prix approfondis;
- des informations internes à l'entreprise sur l'assurance-qualité.

Les services d'achat centraux ont besoin de renseignements sur les entreprises et leurs produits pour l'évaluation et comme base de décision pour l'adjudication. Les informations importantes sont intégrées dans les rapports de test et d'évaluation ainsi que dans les contrats d'acquisition. S'ils publiaient ces informations, que ce soient les documents fournis directement par des tiers (offres, descriptions de produit ou informations internes), les rapports d'évaluation ou les contrats et leurs annexes dont le contenu concerne les activités des soumissionnaires, les services d'achat centraux révéleraient les secrets d'affaires correspondants de ces entreprises. Ils s'accordent donc sur la stricte confidentialité de ces renseignements avec les soumissionnaires et les fournisseurs choisis. Toute violation de cet accord peut entraîner des poursuites pénales pour atteinte au secret des affaires, abus d'autorité et gestion déloyale.

4.14. Comment s'assurer que les acquéreurs de la Confédération ont un savoir-faire suffisant?

Le [Centre de compétence des marchés publics \(CCMP\)](#) est chargé de concevoir et d'organiser des cours en français et en allemand sur les marchés publics de la Confédération. En 2018, plus de 1400 personnes issues de l'administration fédérale, des entreprises proches de la Confédération et des organisations cantonales ont suivi quelque 60 cours différents sur les axes thématiques du processus d'acquisition. Une grande part des spécialistes des marchés publics de la Confédération ont ensuite obtenu le certificat «Introduction aux marchés publics de la Confédération». De plus, l'élaboration du brevet fédéral «Spécialiste des marchés publics» se poursuit⁴. On s'assure ainsi que les services adjudicateurs disposent d'un solide savoir-faire dans les marchés publics.

En outre, plusieurs réunions d'information destinées aux soumissionnaires ont de nouveau été organisées dans les trois régions linguistiques. Plus de 300 entreprises ont ainsi pu découvrir comment postuler avec succès aux marchés de l'administration fédérale.

⁴ <https://www.iaueb.ch/>

5. Statistiques des acquisitions effectuées par les services d'achat centraux en 2018

Les statistiques des acquisitions présentées dans les chiffres 5.1 à 5.5 se rapportent à la base de données des contrats et des commandes figurant dans les systèmes des différents services d'achat centraux. Les contrats de l'OFROU portant sur la construction des routes nationales sont saisis dans l'outil de gestion des coûts de construction (TDcost); au sein d'armasuisse et de l'OFCL, les contrats et les commandes sont enregistrés dans le système de gestion des contrats de l'administration fédérale (GCO adm. féd.). Figurent dans le présent rapport:

- *Contrats relevant du droit des marchés publics*
Les contrats relevant du droit des marchés publics portent sur l'acquisition de biens, de services ou de prestations de construction. Ne font pas partie de ces contrats les contrats relatifs à des aides financières ou les contrats internes à l'administration fédérale.
- *Contrats entrés en vigueur en 2018⁵*
Pour les analyses annuelles, seuls sont pris en considération les contrats qui sont entrés en vigueur en 2018.

Les statistiques des acquisitions figurant aux chiffres 5.6 et 5.7 se rapportent à la base de données des adjudications supérieures à la valeur seuil de l'OMC, base de données uniformisée pour toute l'administration fédérale centrale (la documentation de l'adjudication constituant une sous-application de GCO adm. féd.):

- *Uniquement les adjudications de marchés d'une valeur supérieure à la valeur seuil OMC et relevant du droit des marchés publics*
- *Uniquement les adjudications de marchés qui ont été publiées sur la plateforme simap.ch*

5.1. Aperçu des achats réalisés en 2018 par catégorie d'acquisitions

Les services d'achat centraux sont responsables des achats en vertu des compétences qui leur ont été attribuées par l'Org-OMP et de l'annexe 1 des directives concernant le controlling des achats⁶. Les flux des valeurs des achats peuvent se répartir sur toute l'administration fédérale, notamment dans le cadre d'achats de biens et de services.

Les fournitures et les prestations commerciales (prestations de construction, services et biens) sont organisées de manière uniforme dans la catégorie d'acquisitions correspondante au sein de l'administration fédérale. La version la plus récente de la liste des catégories d'acquisitions peut être consultée dans l'annexe 1 des directives concernant le controlling des achats. La catégorie d'acquisitions applicable est également sélectionnée lors de la saisie des adjudications, contrats et commandes.

⁵ Dans ses évaluations, l'OFROU se base sur la date de publication de l'adjudication sur simap.ch pour considérer qu'un achat correspondant aux catégories d'acquisitions 21.1 et 21.2 (adjudications supérieures à la valeur seuil de l'OMC) est intervenu en 2018. De la même manière, la date d'adjudication indiquée sur le formulaire d'acquisition fait foi pour les adjudications inférieures à la valeur seuil de l'OMC. En revanche, l'OFCL et armasuisse se basent sur la date de début du contrat.

⁶ Les directives concernant le controlling des achats sont disponibles à la page suivante: <https://www.beschaffung.admin.ch/bpl/fr/home/beschaffung/weisungen.html>.

armasuisse

Clé de lecture pour la première ligne du tableau suivant:

Le service d'achat central armasuisse est responsable de 378 contrats et commandes passés en 2018 dans la catégorie «Denrées alimentaires et boissons» par toute l'administration fédérale, conclus en 2018. Le nombre de contrats et de commandes ne peut pas être comparé à celui des publications sur simap.ch, car ces contrats et commandes ne concernent pas uniquement des adjudications supérieures à la valeur seuil de l'OMC, mais toutes les adjudications. Ces contrats peuvent en outre porter sur des adjudications remontant à plusieurs années.

Les 378 contrats et commandes représentent un volume de 9,2 millions de francs, soit 0,5 % du nombre de contrats et commandes relevant de la compétence d'armasuisse ou environ 0,4 % du volume total de contrats et de commandes relevant de sa compétence.

armasuisse 2018	Total ar		Part en %	
	Nombre de contrats / commandes	Volume de contrats / commandes en millions de fr.	Part en % du nombre total	Part en % du vol. total en millions de fr.
ar				
1 Denrées alimentaires et boissons	378	9,2	0,5 %	0,4 %
2.1 Textile	665	8,2	0,8 %	0,4 %
2.2 Habillement	888	34,4	1,1 %	1,6 %
3.1 Combustibles	310	37,7	0,4 %	1,8 %
3.2 Produits chimiques	4009	9,4	4,8 %	0,4 %
4.1 Armes, munition, explosifs, y c. entretien et réparation	496	247,8	0,6 %	11,9 %
4.2 Machines et appareils, y c. entretien et réparation	12 791	176,7	15,4 %	8,5 %
5 Produits médicaux et pharmaceutiques	4493	22,0	5,4 %	1,1 %
6.1 Services de transport, biens et marchandises	636	3,6	0,8 %	0,2 %
7.1 Véhicules, y c. entretien et réparation	27 171	252,7	32,6 %	12,1 %
7.2 Groupes électrogènes, y c. entretien et réparation	1310	6,8	1,6 %	0,3 %
7.3 Navires et bateaux, y c. entretien et réparation	104	4,5	0,1 %	0,2 %
7.4 Locomotives et matériel roulant, y c. entretien et réparation	97	0,4	0,1 %	0,0 %
7.5 Systèmes aéronautiques, y c. entretien et réparation	212	399,6	0,3 %	19,2 %
8 Biens et services de sport et de détente, y c. entretien et réparation	947	4,7	1,1 %	0,2 %
16.1 Systèmes d'exploration et d'évaluation, y c. entretien et réparation	1631	228,2	2,0 %	10,9 %
16.2 Systèmes de conduite et d'informatique, y c. entretien et réparation	1439	100,7	1,7 %	4,8 %
16.3 Systèmes de formation (simulateurs), y c. entretien et réparation	80	27,5	0,1 %	1,3 %
16.4 Logiciels pour systèmes militaires (licences incl.), y c. entretien et réparation	90	6,8	0,1 %	0,3 %
17.2 Services nécessaires à la fourniture, à l'exploitation et à l'entretien des biens militaires	17 037	131,9	20,5 %	6,3 %
ar Immobilier				
20.1 Constructions militaires, honoraires sans d'autres prestations de construction	1239	67,5	1,5 %	3,2 %
20.2 Constructions militaires, prestations de construction y c. honoraires	5493	291,6	6,6 %	14,0 %
20.4 Constructions militaires, exploitation des immeubles	1737	14,3	2,1 %	0,7 %
Total⁷	82 371	2086,7	100,0 %	100,0 %

⁷ La somme des valeurs de la colonne «Nombre de contrats / commandes» s'élève à 83 253. La différence par rapport au total indiqué est due au fait que certains contrats et commandes entrent dans plusieurs catégories d'acquisitions. La somme des valeurs de la colonne «Volume de contrats / commandes en millions de fr.» s'élève à 2086,2 millions de francs. La différence par rapport au total indiqué est due au fait que certains contrats ont un plafond de coûts pour plusieurs catégories d'acquisitions.

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

2018	Total OFCL		Part en %	
	Nombre de contrats / commandes	Volume de contrats / commandes en millions de fr.	Part en % du nombre total	Part en % du vol. total en millions de fr.
OFCL Logistique				
9.1 Publications de la Confédération, imprimés	2259	26,7	4,7 %	2,2 %
9.2 Imprimés de sécurité	39	12,0	0,1 %	1,0 %
10 Bureautique, y c. appareils de présentation et accessoires, y c. entretien et réparation	3681	7,9	7,7 %	0,7 %
11 Technique de photocopie, y c. entretien et réparation	29	8,5	0,1 %	0,7 %
12.1. Équipements de bureau et d'aménagement des locaux	5730	22,0	12,0 %	1,8 %
13 Matériel de bureau, y c papier et consommables pour l'informatique, y c. entretien et réparation	7682	11,3	16,1 %	0,9 %
14.1 Services postaux	69	27,4	0,1 %	2,3 %
15.1 Matériel informatique	978	55,1	2,0 %	4,6 %
15.2 Logiciels (licences incl.)	1052	79,0	2,2 %	6,5 %
15.3 Télécommunication	176	11,6	0,4 %	1,0 %
15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	237	71,7	0,5 %	5,9 %
17.1 Services nécessaires à la fourniture, à l'exploitation et à l'entretien des biens civils	681	4,7	1,4 %	0,4 %
18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	1674	452,7	3,5 %	37,5 %
18.6 Location de personnel et personnel temporaire (domaine TIC)	114	22,2	0,2 %	1,8 %
OFCL Constructions				
19.1 Constructions civiles, honoraires sans d'autres prestations de construction	644	29,2	1,3 %	2,4 %
19.2 Constructions civiles, prestations de construction y c. honoraires	2259	220,9	4,7 %	18,3 %
19.4 Constructions civiles, exploitation des immeubles	20 484	144,9	42,9 %	12,0 %
Total⁸	47 723	1229,9	100,0 %	100,0 %

⁸ La somme des valeurs de la colonne «Nombre de contrats / commandes» s'élève à 47 788. La différence par rapport au total indiqué est due au fait que certains contrats et commandes entrent dans plusieurs catégories d'acquisitions. La somme des valeurs de la colonne «Volume de contrats / commandes en millions de fr.» s'élève à 1207,6 millions de francs. La différence par rapport au total indiqué est due au fait que certains contrats ont un plafond de coûts pour plusieurs catégories d'acquisitions.

Office fédéral des routes (OFROU)

2018	Total OFROU		Part en %	
	Nombre de contrats / commandes	Volume de contrats / commandes en millions de fr.	Part en % du nombre total	Part en % du vol. total en millions de fr.
21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	1691	358,6	56,6 %	22,5 %
21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	1286	1230,9	43,0 %	77,1 %
21.3 TIC pour les composants des routes nationales	8	5,0	0,3 %	0,3 %
21.4 Construction de routes nationales, exploitation et entretien	4	1,7	0,1 %	0,1 %
Total	2989	1596,2	100 %	100 %

En 2018, l'OFROU a procédé à d'autres acquisitions d'une valeur de 17 millions de francs n'entrant toutefois pas dans les catégories susnommées.

5.2. Aperçu des achats réalisés en 2018 par type de procédure

La LMP et l'OMP fixent les procédures suivantes en matière d'adjudications des pouvoirs publics: ouverte, sélective, de gré à gré et sur invitation. Une adjudication peut donner lieu à un ou plusieurs contrats ou commandes, par ex. lorsque plusieurs bénéficiaires de prestations participent à l'adjudication (notamment dans le cas de contrats-cadres). Les contrats permettent d'obtenir des engagements concrets. Les tableaux suivants montrent une analyse des procédures d'appel d'offres correspondant aux contrats et commandes entrés en vigueur au courant de l'année 2018. La durée de validité de ces contrats et commandes peut s'étendre au-delà de 2018, et ils peuvent également porter sur des adjudications datant de plusieurs années.

Clé de lecture pour la première ligne:

Le service d'achat central armasuisse est responsable de 179 contrats et commandes de toute l'administration fédérale, entrés en vigueur en 2018 et ayant fait l'objet d'une procédure ouverte inférieure à la valeur seuil de l'OMC. Ce chiffre ne correspond par conséquent pas au nombre de procédures d'adjudication réalisées. Les procédures ouvertes inférieures à la valeur seuil de l'OMC représentent 13,6 millions de francs, soit 0,7 % du volume de contrats et de commandes.

armasuisse

2018	ar		ar Immo		Total relevant de la responsabilité d'armasuisse		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	153	0,7	26	13,0	179	13,6	0,2 %	0,7 %
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sélective	6	0,3	2	0,3	8	0,6	0,0 %	0,0 %
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure de gré à gré	48 648	178,7	7681	133,8	56 329	312,5	68,4 %	15,0 %
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sur invitation	866	17,1	359	65,3	1225	82,4	1,5 %	3,9 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	10 290	155,0	292	102,9	10 582	257,9	12,8 %	12,4 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sélective	652	119,6	11	5,7	663	125,3	0,8 %	6,0 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure de gré à gré	13 008	1084,3	40	10,5	13 048	1094,8	15,8 %	52,5 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sur invitation	279	157,6	58	41,9	337	199,6	0,4 %	9,6 %
Total	73 902	1713,3	8469	373,4	82 371	2086,7	100,0 %	100,0 %

Comme indiqué en préambule (cf. ch. 3.1), armasuisse procède à un grand nombre d'adjudications de gré à gré. Cette situation est à considérer en relation avec la longue durée de vie des systèmes et du savoir-faire spécifique requis pour leur entretien. Il n'existe aucune autre solution dans les faits (absence de marché, protection de la propriété intellectuelle, considérations politico-sécuritaires).

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

2018	OFCL Logistique		OFCL Constructions		Total sous la responsabilité de l'OFCL		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	35	0,7	12	5,6	47	6,3	0,1 %	0,5 %
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sélective	5	0,0	5	0,1	10	0,1	0,0 %	0,0 %
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure de gré à gré	15 787	91,4	21 481	113,2	37 268	204,6	78,1 %	16,6 %
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sur invitation	3376	42,0	637	76,3	4013	118,3	8,4 %	9,6 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	4675	492,5	1215	116,1	5890	608,6	12,3 %	49,5 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sélective	30	29,5	25	78,2	55	107,7	0,1 %	8,8 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure de gré à gré	413	168,8	14	5,7	427	174,5	0,9 %	14,2 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sur invitation ⁹	13	9,8	0	0,0	13	9,8	0,0 %	0,8 %
Total	24 334	834,8	23 389	395,1	47 723	1229,9	100,0 %	100,0 %

En sa qualité de service d'achat central, l'OFCL (Logistique) procède à des adjudications pour le compte de toute l'administration fédérale civile dans les catégories d'acquisitions susmentionnées. Il s'agit donc de commandes passées par l'OFCL pour répondre à ses propres besoins, mais également et avant tout de commandes passées par l'OFCL dans son rôle de service d'achat central pour le compte des services demandeurs (unités administratives de l'administration fédérale).

L'OFCL (Constructions) acquiert des prestations de construction et des services pour les projets de construction de l'administration fédérale civile, dont il assure également l'exploitation des bâtiments. Une grande partie (env. 19 100) des adjudications de gré à gré inférieures à la valeur seuil de l'OMC relèvent de la catégorie d'acquisitions 19.4 «Exploitation des immeubles». La plupart portent sur des montants inférieurs à 50 000 francs.

⁹ Les procédures sur invitation pour des adjudications supérieures à la valeur seuil de l'OMC sont réalisées pour les équipements militaires du DDPS.

Office fédéral des routes (OFROU)

2018	Contrats d'entreprise RN (cat. d'acquisitions 21.2)		Contrats de prestation et de planification RN (cat. d'acquisitions 21.1)		Contrats de livraison RN (cat. d'acquisitions 21.2)		Informatique RN (cat. d'acquisitions 21.3)		Constructions RN, exploitation et entretien (cat. d'acquisitions 21.4)		Total OFROU		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	-	-	-	-	20	2,1	-	-	-	-	20	2,1	0,7 %	0,1 %
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sélective	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure de gré à gré	1001	101,3	1468	117,8	-	-	3	0,1	3	0,1	2475	219,3	82,8 %	13,8 %
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sur invitation	94	58,2	32	7,1	1	0,2	-	-	-	-	127	65,5	4,3 %	4,1 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	134	1027,1	147	194,8	2	3,5	4	4,0	1	1,6	288	1231,0	9,6 %	77,1 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sélective	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure de gré à gré	34	38,5	44	38,9	-	-	1	0,9	-	-	79	78,3	2,6 %	4,9 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sur invitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1263	1225,1	1691	358,6	23	5,8	8	5,0	4	1,7	2989	1596,2	100 %	100 %

Les acquisitions de gré à gré sont prépondérantes du point de vue quantitatif avec près de 83 % des procédures. Il s'agit en général de petites acquisitions inférieures à 150 000 francs (services et prestations de construction), voire 50 000 francs (fournitures). Pour des raisons économiques, la législation prévoit d'adjuger de tels mandats sans appel d'offres, car l'économie potentielle d'un appel d'offres ne justifie pas les coûts induits au niveau de l'office et du soumissionnaire. Il convient de préciser qu'un grand nombre de ces acquisitions constituaient des avenants dont les contrats de base ont souvent fait l'objet de procédures de concours, en particulier dans le cas des avenants les plus importants.

En 2018, la majorité des fonds ont fait l'objet de mises au concours: l'OFROU a ainsi engagé 77 % du total des fonds, soit 1,2 milliard de francs, dans des procédures ouvertes, et 4 % sur invitation.

5.3. Aperçu des achats réalisés en 2018 par volume des contrats

Par volume des contrats, on entend les volumes des contrats et des commandes, TVA incluse.

De nombreux contrats et commandes ont représenté un volume inférieur à 50 000 francs. Il peut également s'agir de commandes de prestations liées à des contrats-cadres, comme des commandes d'articles en stock ou des livraisons directes à des tiers.

Clé de lecture pour la 1^{re} ligne:

Le service d'achat central armasuisse a été responsable de 79 433 contrats et commandes inférieurs à 50 000 francs en 2018. Le volume total de ces 79 433 contrats et commandes s'élevait à 245,9 millions de francs.

armasuisse

2018	ar		ar Immo		Total sous la responsabilité d'armasuisse		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
< 50 000	72 102	182,7	7331	63,2	79 433	245,9	96,4 %	11,8 %
50 000 à < 150 000	989	85,1	754	64,5	1743	149,6	2,1 %	7,2 %
150 000 à < 250 000	268	51,2	148	28,0	416	79,2	0,5 %	3,8 %
250 000 à < 1 million	350	176,0	186	82,6	536	258,6	0,7 %	12,4 %
1 million à < 5 millions	149	303,3	45	81,7	194	385,1	0,2 %	18,5 %
5 millions à < 10 millions	19	114,8	4	24,2	23	139,0	0,0 %	6,7 %
10 millions à < 50 millions	20	404,5	1	29,2	21	433,7	0,0 %	20,8 %
≥ 50 millions	5	395,7	0	0,0	5	395,7	0,0 %	19,0 %
Total	73 902	1713,3	8469	373,4	82 371	2086,7	100,0 %	100,0 %

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

2018	OFCL Logistique		OFCL Constructions		Total sous la responsabilité de l'OFCL		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
< 50 000	22 718	84,6	22 495	82,9	45 213	167,5	94,7 %	13,6 %
50 000 à < 150 000	781	67,7	586	49,5	1367	117,2	2,9 %	9,5 %
150 000 à < 250 000	359	68,6	138	26,7	497	95,3	1,0 %	7,7 %
250 000 à < 1 million	348	160,9	137	65,2	485	226,1	1,0 %	18,4 %
1 million à < 5 millions	105	185,7	28	45,9	133	231,6	0,3 %	18,8 %
5 millions à < 10 millions	15	97,7	1	7,1	16	104,7	0,0 %	8,5 %
10 millions à < 50 millions	8	169,6	3	47,9	11	217,5	0,0 %	17,7 %
≥ 50 millions	0	0,0	1	70,0	1	70,0	0,0 %	5,7 %
Total	24 334	834,8	23 389	395,1	47 723	1229,9	100,0 %	100,0 %

Office fédéral des routes (OFROU)

2018	Contrats d'entreprise RN (cat. d'acquisitions 21.2)		Contrats de prestation et de planification RN (cat. d'acquisitions 21.1)		Contrats de livraison RN (cat. d'acquisitions 21.2)		Informatique RN (cat. d'acquisitions 21.3)		Constructions RN, exploitation et entretien (cat. d'acquisitions 21.4)		Total OFROU		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
< 50 000	547	10,9	904	14,0	15	0,3	1	0,02	3	0,04	1470	25,2	49,2 %	1,6 %
50 000 à < 150 000	319	28,5	492	42,4	3	0,3	2	0,1	-	-	816	71,3	27,3 %	4,5 %
150 000 à < 250 000	69	11,8	96	21,8	1	0,2	-	-	-	-	166	33,8	5,6 %	2,1 %
250 000 à < 1 million	176	71,0	125	60,1	1	0,4	3	2,2	-	-	305	133,7	10,1 %	8,4 %
1 millions à < 5 millions	115	246,4	66	131,0	3	4,7	2	2,7	1	1,7	187	386,5	6,3 %	24,1 %
5 millions à < 10 millions	16	111,4	7	66,0	-	-	-	-	-	-	23	177,4	0,8 %	11,1 %
10 millions à < 50 millions	17	343,3	1	23,3	-	-	-	-	-	-	18	366,6	0,6 %	23,0 %
≥ 50 millions	4	401,9	-	-	-	-	-	-	-	-	4	401,9	0,1 %	25,2 %
Total	1263	1225,1	1691	358,6	23	5,8	8	5,0	4	1,7	2989	1596,2	100 %	100 %

En 2018, l'OFROU a conclu des contrats portant sur des volumes très variables dans la quasi-totalité des catégories d'acquisitions. Les petits contrats inférieurs à 50 000 francs sont majoritaires du point de vue quantitatif, tandis que les grands contrats ont dominé en termes de valeur. On peut donc en déduire que l'OFROU constitue un mandant potentiel pour des entreprises de toutes tailles.

5.4. Nombre de partenaires contractuels figurant dans le système de fournisseurs de l'administration fédérale avec lesquels des contrats ont été conclus en 2018

Les adresses des fournisseurs sont identifiées et évaluées via le système DUNS (Data Universal Numbering System).

Les communautés de soumissionnaires sont affectées au partenaire contractuel principal.

Les sous-traitants ne sont pas comptabilisés.

Clé de lecture pour la 1^{re} ligne:

En 2018, le service d'achat central armasuisse a conclu des contrats et commandes avec 115 partenaires contractuels fournissant des prestations dans la catégorie d'acquisitions «Denrées alimentaires et boissons».

armasuisse

	Nombre de partenaires contractuels
ar	
1 Denrées alimentaires et boissons	115
2.1 Textile	199
2.2 Habillement	272
3.1 Combustibles	46
3.2 Produits chimiques	548
4.1 Armes, munition, explosifs	160
4.2 Machines et appareils	2189
5 Produits médicaux et pharmaceutiques	911
6.1 Services de transport, biens et marchandises	250
7.1 Véhicules	1710
7.2 Groupes électrogènes	177
7.3 Navires et bateaux	47
7.4 Locomotives et matériel roulant	38
7.5 Systèmes aéronautiques	106
8 Biens et services de sport et de détente y c. entretien et réparation	637
16.1 Systèmes d'exploration et d'évaluation	389
16.2 Systèmes de conduite et d'informatique	86
16.3 Systèmes de formation (simulateurs)	40
16.4 Logiciels pour systèmes militaires (licences incl.)	59
17.2 Services nécessaires à la fourniture, à l'exploitation et à l'entretien des biens militaires	3820
ar Immobilier	
20.1 Constructions militaires, honoraires sans d'autres prestations de construction	565
20.2 Constructions militaires, prestations de construction y c. honoraires	2701
20.4 Constructions militaires, exploitation des immeubles	725

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

	Nombre de partenaires contractuels
OFCL Logistique	
9.1 Publications de la Confédération, imprimés	520
9.2 Imprimés de sécurité	27
10 Bureautique, y c. appareils de présentation et accessoires, y c. entretien et réparation	157
11 Technique de photocopie, y c. entretien et réparation	17
12.1. Équipements de bureau et d'aménagement des locaux	374
13 Matériel de bureau, y c. papier et consommables pour l'informatique, y c. entretien et réparation	377
14.1 Services postaux	22
15.1 Matériel informatique	216
15.2 Logiciels (licences incl.)	432
15.3 Télécommunication	53
15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	167
17.1 Services nécessaires à la fourniture, à l'exploitation et à l'entretien des biens civils	284
18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	785
18.6 Location de personnel et personnel temporaire (domaine TIC)	61
OFCL Constructions	
19.1 Constructions civiles, honoraires sans d'autres prestations de construction	395
19.2 Constructions civiles, prestations de construction y c. honoraires	1380
19.4 Constructions civiles, exploitation des immeubles	3322

Office fédéral des routes (OFROU)

	Nombre de partenaires contractuels
21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	836
21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	673
21.3 TIC pour les composants des routes nationales	7
21.4 Construction de routes nationales, exploitation et entretien	4

Le tableau ci-dessus indique que l'OFROU entretient des relations d'affaires avec une multitude de partenaires. En 2018, il a conclu des contrats avec plus de 1500 entreprises dans les catégories d'acquisitions concernées, allant des entreprises de construction actives à l'international aux entreprises individuelles dans la branche informatique.

5.5. Contrats et commandes conclus en 2018 par canton et à l'étranger en millions de francs (siège du partenaire contractuel)

Les fournisseurs ayant leur siège à différents endroits figurent dans chaque canton où ils ont un siège, de sorte qu'il est possible d'analyser la répartition géographique des paiements effectués pour les acquisitions. Lorsque la structure des entreprises est complexe, les paiements indiqués ne se rapportent pas au groupe, mais à la succursale en question.

Clé de lecture pour la 1^{re} ligne:

En 2018, le service d'achat central armasuisse a conclu pour 37,8 millions de francs de contrats et de commandes dans le canton d'Argovie, le total du domaine ar Immobilier pour ce canton atteignant 10,5 millions. Au total, armasuisse a acquis des biens ainsi que des prestations de construction et de services dans le canton d'Argovie pour un montant total de 43,8 millions de francs.

armasuisse

2018	ar	ar Immobilier	Total sous la responsabilité d'ar par canton	Part en % par canton
Argovie	37,8	10,5	48,3	2,3 %
Appenzell Rhodes-Extérieures	1,2	0,2	1,4	0,1 %
Appenzell Rhodes-Intérieures	0,1	0,0	0,1	0,0 %
Bâle-Campagne	11,8	2,2	14,0	0,7 %
Bâle-Ville	1,7	3,4	5,1	0,2 %
Berne	467,1	102,6	569,7	27,3 %
Fribourg	11,2	24,5	35,7	1,7 %
Genève	43,5	1,5	45,0	2,2 %
Glaris	4,5	1,2	5,7	0,3 %
Grisons	4,7	8,8	13,5	0,6 %
Jura	2,3	9,3	11,6	0,6 %
Lucerne	231,3	55,1	286,4	13,7 %
Neuchâtel	2,2	0,8	3,0	0,1 %
Nidwald	17,2	2,3	19,5	0,9 %
Obwald	1,4	4,3	5,8	0,3 %
Schaffhouse	11,5	0,4	11,9	0,6 %
Schwyz	4,6	1,2	5,8	0,3 %
Soleure	50,4	4,0	54,4	2,6 %
St-Gall	15,8	22,6	38,4	1,8 %
Thurgovie	65,7	8,9	74,6	3,6 %
Tessin	8,8	22,9	31,7	1,5 %
Uri	0,7	6,1	6,9	0,3 %
Valais	2,9	10,1	13,0	0,6 %
Vaud	9,9	10,0	19,9	1,0 %
Zoug	47,7	3,0	50,7	2,4 %
Zurich	175,5	56,4	231,9	11,1 %
Étranger	481,3	1,0	482,3	23,1 %
Sans attribution	0,4	0,0	0,4	0,0 %
Total	1713,3	373,4	2086,7	100,0 %

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

2018	OFCL Logistique	OFCL Constructions	Total sous la responsabilité de l'OFCL par canton	Part en % par canton
Argovie	20,7	2,8	23,5	1,9 %
Appenzell Rhodes-Extérieures	0,3	0,1	0,4	0,0 %
Appenzell Rhodes-Intérieures	0,2	0,0	0,2	0,0 %
Bâle-Campagne	8,3	2,0	10,4	0,8 %
Bâle-Ville	21,8	3,1	24,9	2,0 %
Berne	229,2	202,4	431,5	35,1 %
Fribourg	5,5	4,2	9,7	0,8 %
Genève	16,5	16,3	32,8	2,7 %
Glaris	0,3	0,3	0,6	0,0 %
Grisons	1,1	19,1	20,2	1,6 %
Jura	0,4	0,8	1,2	0,1 %
Lucerne	27,2	3,5	30,6	2,5 %
Neuchâtel	0,6	36,3	36,8	3,0 %
Nidwald	30,9	0,0	30,9	2,5 %
Obwald	0,4	0,5	0,8	0,1 %
Schaffhouse	0,5	0,8	1,3	0,1 %
Schwyz	2,0	2,4	4,5	0,4 %
Soleure	15,0	5,1	20,1	1,6 %
St-Gall	17,0	4,5	21,5	1,7 %
Thurgovie	9,8	2,6	12,5	1,0 %
Tessin	2,1	12,4	14,5	1,2 %
Uri	0,0	0,1	0,1	0,0 %
Valais	0,5	1,3	1,9	0,2 %
Vaud	12,3	14,4	26,7	2,2 %
Zoug	29,3	2,3	31,7	2,6 %
Zurich	220,7	30,6	251,3	20,4 %
Étranger	56,2	25,5	81,8	6,6 %
Sans attribution	106,1	1,7	107,8	8,8 %
Total	834,8	395,1	1229,9	100,0 %

Office fédéral des routes (OFROU)

2018	Contrats d'entre- prise RN (cat. d'acqui- sitions 21.2)	Contrats de presta- tion et de planifica- tion RN (cat. d'acqui- sitions 21.1)	Contrats de livrai- son RN (cat. d'ac- quisitions 21.2)	Informatique RN (cat. d'ac- quisitions 21.3)	Constructions RN, exploitation et en- tretien (cat. d'ac- quisitions 21.4)	Total OFROU par canton en millions de fr.	Total OFROU par canton en %
Argovie	22,6	8,8	0,1	-	0,0	31,5	1,9 %
Appenzell Rhodes-Exté- rieures	-	0,1	-	-	-	0,1	0 %
Argovie	-	-	-	-	-	-	-
Bâle-Campagne	11,7	5,6	1,2	0,0	-	18,5	1,3 %
Bâle-Ville	0,6	12,5	-	-	-	13,1	0,9 %
Berne	260,9	52,5	0,1	1,2	-	314,6	19,8 %
Fribourg	32,7	2,8	0,0	-	-	35,4	2,3 %
Genève	9,1	1,9	-	-	-	11,0	0,7 %
Glaris	3,7	0,2	-	-	-	3,9	0,2 %
Grisons	124,6	25,1	0,0	1,3	-	151,0	9,6 %
Jura	1,4	5,0	-	-	-	6,4	0,4 %
Lucerne	27,3	8,8	0,0	-	-	36,1	2,3 %
Neuchâtel	24,6	10,1	0,2	-	-	34,8	2,2 %
Nidwald	5,1	0,6	-	-	-	5,7	0,3 %
Obwald	5,8	1,1	-	-	-	6,9	0,4 %
Schaffhouse	4,1	0,6	-	0,1	-	4,8	0,3 %
Schwyz	11,3	1,2	-	-	-	12,5	0,8 %
Soleure	0,5	10,8	-	-	-	11,3	0,7 %
St-Gall	33,8	12,3	0,0	-	-	46,1	2,9 %
Thurgovie	2,5	1,6	-	-	-	4,1	0,3 %
Tessin	127,2	72,4	2,4	-	-	202,0	12,6 %
Uri	24,5	6,2	0,0	-	-	30,7	1,9 %
Valais	10,4	5,0	0,0	-	-	15,4	0,9 %
Vaud	27,4	16,0	-	-	-	33,6	2,2 %
Zoug	0,4	0,4	0,4	-	-	1,2	0,1 %
Zurich	437,9	96,5	0,2	2,4	1,7	538,7	33,8 %
Étranger	15,1	0,5	1,2	-	-	16,8	1,1 %
Sans attribution	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 %
Total	1225,1	358,6	5,8	5,0	1,7	1596,2	100 %

5.6. Les trois plus importants marchés / adjudications en 2018

Les trois plus importants marchés et adjudications suivants, supérieurs à la valeur seuil OMC, ont été publiés sur simap.ch en 2018. Les prestations pourront être acquises sur une période de plusieurs années. Parfois, certains montants d'adjudication comprennent également les options, ce qui signifie que ces montants ne seront pas toujours entièrement utilisés.

Clé de lecture pour la 1^{re} ligne:

Le marché le plus important conclu en 2018 par le service d'achat central armasuisse concerne les carburants, soit la catégorie d'acquisitions «Combustibles». Ce marché, pour un montant total de 247,6 millions de francs, a été attribué aux sociétés Agrola AG Zollikofen et Air Total (Suisse) SA, siégeant respectivement dans les cantons de Berne et de Genève. L'acquisition a fait l'objet d'une procédure ouverte pour un montant supérieur à la valeur seuil, et l'adjudication a eu lieu le 23 octobre 2018. Concernant les contrats, il s'agit de la conclusion de contrats-cadres courant sur une période de six ans, avec option de prolongation de deux ans.

ar

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Canton/pays de l'adjudicataire	Procédure d'adjudication	Date d'attribution
Carburants - Combustibles (diesel et carburant d'aviation)	3.1 Combustibles	247,6	- Agrola AG Zollikofen - Air Total (Suisse) SA	BE GE	Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	23.10.2018
Prestations de nettoyage CLA	20.4 Constructions militaires, exploitation des immeubles	78,1	Honegger AG	BE	Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	28.08.2018
Services dans la technologie des réseaux et de la sécurité «Réseau de conduite suisse»	16.2 Systèmes de conduite et d'informatique	57,2	ITRIS Enterprise AG Netcloud AG Swisscom (Schweiz) AG EMITEC AG ensec AG Hochschule f.Technik Rapperswil SPIE ICS AG	BE ZH BE ZG ZH SG BE	Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	29.11.2018

ar Immobilier

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Canton de l'adjudicataire	Procédure d'adjudication	Date d'attribution
Aérodrome militaire d'Emmen Centre pour systèmes aéronautiques à Emmen ZLE / halle 7 ZLE - Entrepreneur général	20.2 Constructions militaires, prestations de construction y c. honoraires	27,1	Implenia Schweiz AG	LU	Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	19.06.2018
Prestations de planificateur général pour la région Centre	20.1 Constructions militaires, honoraires sans d'autres prestations de construction	10,7	AAP Atelier für Arch. & Planung AG	BE	Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	14.09.2018
NLA	20.1 Constructions militaires, honoraires sans d'autres prestations de construction	7,2	Agrofutura AG BINA Engineering SA Hintermann & Weber AG LE FOYARD Sàrl Maddalena & Associati Sagl Maibach A. Sàrl OePlan GmbH Pöyry Schweiz AG Projekte Ökologie Landwirtschaft	AG VS BE BE TI VD SG ZH LU	Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	20.08.2018

OFCL Logistique

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Canton/pays de l'adjudicataire	Procédure d'adjudication	Date d'attribution
OMC (17104) 620 Place de travail de l'administration fédérale	15.1 Matériel informatique	210,8	- HP Schweiz GmbH - Panasonic Marketing Europe GmbH - Dell SA - MMD Philips - Lenovo (Schweiz) GmbH	ZH ZG GE Pays-Bas ZH	Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	02.10.2018
OMC (17104) 609	15.2 Logiciels (licences incl.)	84,2	Swisscom (Schweiz) AG	BE	Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sélective	16.08.2018
OMC (17062) 704 Modernisation PLASTA	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	66,6	adesso Schweiz AG	BE	Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	21.06.2018

OFCL Constructions

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Canton de l'adjudicataire	Procédure d'adjudication	Date d'attribution
Zollikofen, nouveau bâtiment, 3 ^e étape des travaux de construction	19.2 Constructions civiles, prestations de construction y c. honoraires	137,0	Marti Gesamtleistungen AG	ZH	Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sélective	13.09.2018
(b18003) Prestations intégrales de l'exploitant centres fédéraux demandeurs d'asile, lots 1 à 5	19.4 Constructions civiles, exploitation des immeubles	18,6	- Vebego AG - Hälg Facility Management AG	ZH ZH	Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	20.11.2018
Le Grand-Saconnex, Ch.d.Bois-Brulé, centre fédéral demandeurs d'asile (b18009)	19.1 Constructions civiles, honoraires sans d'autres prestations de construction	4,5	Berrel Kräutler AG	ZH	Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte ¹⁰	16.02.2018

¹⁰ Il s'agit d'une planification subséquente visée à l'art. 13, al. 1, let. I, OMP. La procédure initiale était une procédure ouverte.

Office fédéral des routes (OFROU)

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Canton de l'adjudicataire	Procédure d'adjudication	Date d'attribution
N01 Couverture antibruit de la zone de Schwammendingen	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	196,5	ARGE EHS c/o Implenia Schweiz AG 8050 Zurich	ZH	Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	08.06.2018
N02 Baumeisterarbeiten Tunnel Spier – Verzweigung Lopper	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	82,6	ARGE A2 Hergiswil c/o Walo Bertschinger AG 8952 Schlieren	ZH	Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	25.09.2018
N01 Kirchberg - Kriegstetten	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	68,9	ARGE Kiri c/o Kästli Bau AG 3072 Ostermundigen	BE	Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	25.09.2019

5.7. Adjudications de gré à gré en 2018

L'ensemble des adjudications de gré à gré *supérieures à la valeur seuil de l'OMC et publiées sur simap.ch au cours de l'année 2018* sont énumérées ci-après. Les adjudications de gré à gré ne sont pas toutes soumises à l'obligation de publication (cf. chap. 3 OMP «Autres marchés»). Il s'agit de prestations et de biens militaires ne figurant pas dans les annexes 1 et 1a OMP, ainsi que d'adjudications de gré à gré concernant des objets répondant aux critères fixés dans l'article présentant les exceptions (art. 3 LMP), en particulier de matériel de guerre et d'acquisitions dans le domaine de l'ordre et de la sécurité publics.

Légendes pour les dispositions de l'OMP figurant dans les tableaux suivants, justifiant les adjudications de gré à gré sur le plan juridique:

Art. 13, al. 1, let. a, OMP:

Selon l'art. 13, al. 1, let. a, OMP, les conditions d'une adjudication de gré à gré sont réalisées lorsqu'aucune offre n'est présentée dans le cadre de la procédure ouverte ou sélective, ou qu'aucun soumissionnaire ne répond aux critères de qualification. Une procédure de gré à gré est justifiée lorsqu'une procédure ouverte ou sélective n'a produit aucune offre ou un nombre insuffisant d'offres. Le soumissionnaire doit bien évidemment répondre à tous les critères requis lors de l'adjudication de gré à gré qui en découle.

Art. 13, al. 1, let. c, OMP:

Selon l'art. 13, al. 1, let. c, OMP, les conditions d'une adjudication de gré à gré sont réalisées lorsqu'un seul soumissionnaire entre en considération en raison des particularités techniques ou artistiques du marché ou pour des motifs relevant du droit de la propriété intellectuelle, et qu'il n'existe pas de solution de rechange adéquate.

La plupart des cas énumérés ci-après ont fait l'objet d'une procédure de gré à gré soit en raison de la particularité technique du mandat, soit pour des questions liées à la protection des investissements, au risque de pannes d'exploitation découlant du recours à un nouveau soumissionnaire ou au risque de perte qualité des prestations ou de savoir-faire. L'adjudication d'un marché de gré à gré se justifie également lorsque plusieurs prestataires sont certes présents sur le marché, mais que l'adjudication à un autre acteur ne serait opportune sur le plan technique ou économique. Dans de rares cas, les droits de propriété intellectuelle appartiennent au soumissionnaire, rendant le passage chez la concurrence, et donc une adjudication à un autre soumissionnaire, inappropriée ou impossible.

Art. 13, al. 1, let. d, OMP:

En raison d'événements imprévisibles, l'urgence du marché est telle qu'il est impossible de suivre une procédure ouverte ou sélective. L'adjudicateur doit prouver que non seulement il n'a prévu la survenance de l'événement, mais qu'il n'a pas pu ou dû le prévoir. Si l'adjudicateur a commis une faute, par exemple du fait d'une mauvaise planification, il n'y a pas de situation d'urgence au sens de cet article.

Art. 13, al. 1, let. f, OMP:

Les prestations destinées à remplacer, à compléter ou à accroître des prestations déjà fournies doivent être achetées auprès du soumissionnaire initial étant donné que l'interchangeabilité avec du matériel existant ou des services voire des prestations déjà fournis ne peut être garantie que de cette façon. Dans de rares cas, des adjudications de l'OFCL dans le domaine de la logistique font l'objet d'une procédure de gré à gré, en vertu de l'art. 13, al. 1, let. f, OMP. Dans le domaine de la logistique, le caractère obligatoire d'une adjudication au même fournisseur («doivent être achetées») est donc rare, raison pour laquelle une telle procédure peut rarement être justifiée par des motifs valables.

Dans le domaine Constructions de l'OFCL, c'est notamment le cas lors d'ajustements conformes au contrat des honoraires du mandataire découlant d'une augmentation des coûts de construction, l'acquisition initiale devant être conforme aux principes du droit des marchés publics et avoir fait l'objet d'une procédure ouverte ou sélective.

Art. 13, al. 1, let. h, OMP:

L'adjudicateur adjuge un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire adjudgé selon la procédure ouverte ou sélective. Il a mentionné dans l'appel d'offres relatif au projet de base qu'il est possible de recourir à la procédure de gré à gré pour de tels marchés.

Art. 13, al. 1, let. l, OMP:

Selon l'art. 13, al. 1, let. l, OMP, la planification subséquente est confiée au lauréat d'une mise au concours par procédure de gré à gré lorsque:

1. la mise au concours précédente a été exécutée conformément aux principes du droit des marchés publics (LMP/OMP);
2. les soumissions ont été jugées par un organe composé de personnes en majorité indépendantes;
3. l'adjudication du marché subséquent selon une procédure de gré à gré était prévue dans le programme de la mise au concours.

Art. 36, al. 2, let. d, OMP:

En vertu de l'art. 36, al. 2, let. d, OMP, il est possible d'octroyer un marché sans lancer d'appel d'offres lorsque le marché en question porte sur des prestations complémentaires à un marché ayant été adjudgé en procédure d'appel d'offres ou en procédure invitant à soumissionner et qu'un changement de soumissionnaire est impossible pour des raisons économiques ou techniques ou entraînerait pour l'adjudicateur des difficultés considérables ou une augmentation disproportionnée des frais.

armasuisse

Le tableau ci-dessous présente les adjudications de gré à gré supérieures à la valeur seuil auxquelles armasuisse a procédé en 2018 en sa qualité de service d'achat central. Les adjudications de gré à gré ne sont réalisées que dans des cas exceptionnels: en principe, on fait jouer la concurrence via une procédure ouverte. Dans des cas dûment motivés, les services d'achat doivent néanmoins avoir la possibilité d'adjuger un marché de gré à gré, et ce uniquement lorsque le cas relève de l'une des exceptions mentionnées à l'art. 13, al. 1, OMP.

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Justification de la procédure de gré à gré avec renvoi à l'article concerné de l'OMP	Date d'adjudication
Protection anti-incendie et anti-éfraction	8 Biens et services de sport et de détente y c. entretien et réparation	28,78	- BSW Security AG - Securiton AG - Siemens Schweiz AG - Tyco Integrated - Fire & Security	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	26.09.2018

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Justification de la procédure de gré à gré avec renvoi à l'article concerné de l'OMP	Date d'adjudication
Funiculaire du Niesen	6.1 Services de transport, biens et marchandises	4,50	Niesenbahn AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	27.11.2018
Mobile Hydraulikaggregate z.G. F/A-18 Flotte	7.5 Systèmes aéronautiques	3,29	TEST-FUCHS GmbH	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	25.05.2018
Thermoport	4.2 Machines et appareils	2,27	Rieber AG	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complément, accroissement)	23.11.2018
Wartung ZUKO	20.4 Constructions militaires, exploitation des immeubles	2,00	Siaxma AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	24.08.2018
AVO / 107287 / 051 / 00	5 Produits médicaux et pharmaceutiques	1,54	GlaxoSmithKline AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	03.01.2018
MIL05	16.4 Logiciels pour systèmes militaires (licences incl.)	1,05	Elca informatique SA	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	27.11.2018
Vols de ravitaillement	6.1 Services de transport, biens et marchandises	1,05	Zimex - Aviation Ltd.	Art. 13, al. 1, let. d. Urgence	17.09.2018
MIL05 Changemanagement - Los 1 Entwicklung	16.4 Logiciels pour systèmes militaires (licences incl.)	1,02	Elca informatique SA	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complément, accroissement)	15.01.2018
AVO / 107287 / 055 / 00	5 Produits médicaux et pharmaceutiques	0,83	IVF Hartmann AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	06.07.2018
Kühlbehälter	4.2 Machines et appareils	0,80	Wemo-Geräte AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	01.06.2018
VAIP/RAS	16.4 Logiciels pour systèmes militaires (licences incl.)	0,77	Veleras International GmbH	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	23.11.2018
Technik Koordinator MMA 2013-2018	16.2 Systèmes de conduite et d'informatique	0,68	Kilchenmann AG	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complément, accroissement)	02.03.2018
IMFS	16.2 Systèmes de conduite et d'informatique	0,65	RUAG Schweiz AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	01.06.2018
AVO / 107287/054/00	5 Produits médicaux et pharmaceutiques	0,60	Dünner Dr. AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	11.06.2018

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Justification de la procédure de gré à gré avec renvoi à l'article concerné de l'OMP	Date d'adjudication
Neue Eignungsprüfung Fahrer - ITR NEU	16.3 Systèmes de formation (simulateurs)	0,57	Schuhfried GmbH	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	30.10.2018
BELPLAN	16.4 Logiciels pour systèmes militaires (licences incl.)	0,41	Advellence Solutions AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	09.11.2018
AVO / 107552 / 057 / 00	5 Produits médicaux et pharmaceutiques	0,29	IVF Hartmann AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	11.06.2018
Hufschmiedefahrzeuge	7.1 Véhicules	0,28	Mercedes-Benz Schweiz AG	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complément, accroissement)	23.01.2018
MILO5 Changemanagement - Los 3 Unterstützung System	16.4 Logiciels pour systèmes militaires (licences incl.)	0,20	Lupina GmbH	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complément, accroissement)	15.01.2018
MILO5 Changemanagement - Los 2 Dienstleistung	16.4 Logiciels pour systèmes militaires (licences incl.)	0,15	ERGONOMICS AG	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complément, accroissement)	15.01.2018

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

Le tableau ci-dessous présente les adjudications de gré à gré supérieures à la valeur seuil adjudgées en 2018 par l'OFCL en sa qualité de service d'achat central. Les adjudications de gré à gré n'interviennent que dans des cas exceptionnels – on fait en principe jouer la concurrence via une procédure ouverte. Dans des cas dûment motivés, les services demandeurs doivent néanmoins avoir la possibilité d'adjuger un marché de gré à gré, et ce uniquement lorsque le cas relève de l'une des exceptions mentionnées à l'art. 13, al. 1, OMP.

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Justification de la procédure de gré à gré avec renvoi à l'article concerné de l'OMP	Date d'adjudication
F18243 Maintenance de base et support pour des licences Esri 2019-2028 (à l'échelle fédérale)	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	53,40	ESRI Schweiz AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	22.11.2018
F18282 Connexions à haut débit avec technologie d'accès sans prescription	15.3 Télécommunication	27,69	Sunrise Communications AG green.ch AG	Art. 13, al. 1, let. a. Absence d'offre ou absence d'offre adaptée	27.11.2018

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Justification de la procédure de gré à gré avec renvoi à l'article concerné de l'OMP	Date d'adjudication
F18239 (1233) Storage Confédération Netapp	15.1 Matériel informatique	21,60	NetApp Switzerland GmbH	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	24.09.2018
Conversion & maintenance incl. EETS des balises frontière et du système de contrôle RPLP II	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	20,15	Kapsch TrafficCom AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	01.06.2018
F18260 Sakuba 2018 - 2033	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	15,21	Ultrasoft AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	07.11.2018
F18091 (1233) Storage Confédération Hitachi	15.1 Matériel informatique	14,87	Hitachi Vantara AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	24.09.2018
F18240 (1233) Storage Confédération InfoniqaSQL	15.1 Matériel informatique	10,34	Infoniqa SQL AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	24.09.2018
F - Prestation de SAP MaxAttention Support Services	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	8,80	SAP (Schweiz) AG Datenverarbeitung	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	05.06.2018
F18128 Systèmes PBX	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	7,64	Swisscom (Schweiz) AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	27.11.2018
F18283 - Raccordements trunk SIP	15.3 Télécommunication	6,57	Sunrise Communications AG	Art. 13, al. 1, let. a. Absence d'offre ou absence d'offre adaptée	27.11.2018
F18238 - Storage Confédération DelIEMC	15.1 Matériel informatique	6,28	EMC Computer Systems AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	24.09.2018
F18281 Licences SAP 2019 - 2030 SUPERB23	15.2 Logiciels (licences incl.)	4,86	SAP (Schweiz) AG Datenverarbeitung	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	27.11.2018
Le Grand-Saconnex, Ch.d.Bois-Brulé, centre fédéral demandeurs d'asile (b18009)	19.1 Constructions civiles, honoraires sans d'autres prestations de construction	4,52	Berrel Berrel Kräutler AG	Art. 13, al. 1, let. I. Planification subséquente ou coordination confiée au lauréat	16.02.2018
Tenero, CST, Unterkunftsgebäude Schwimmsportzentrum (b16025)	19.1 Constructions civiles, honoraires sans d'autres prestations de construction	4,09	ARGE Studio Burkhardt GmbH & Stücheli Pestalozzi	Art. 13, al. 1, let. I. Planification subséquente confiée au lauréat du concours	01.03.2018

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Justification de la procédure de gré à gré avec renvoi à l'article concerné de l'OMP	Date d'adjudication
F18286 Avenant au contrat Microsoft Premier Support 2019	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	3,03	Microsoft Schweiz GmbH Software	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	27.11.2018
F - Wartung, Pflege und Incident-Leistungen sowie Weiterentwicklung für das GIS-basierte Kartenproduktionssystem Genius-DB	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	2,86	ESRI Schweiz AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	31.01.2018
F - Extension de maintenance Atiras	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	2,75	Swisscom (Schweiz) AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	11.04.2018
F - Support et maintenance évolutive de eVERA eGovKDL (1380) (en option jusqu'à fin 2027)	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	2,65	Glaux Soft AG Systems Engineering	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	21.06.2018
F - Unternehmenslizenz swisstopo für ESRI ArcGIS	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	2,31	ESRI Schweiz AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	04.05.2018
F - 18075 Support, maintenance et développement de DocGenie (en option jusqu'à fin 2022)	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	1,80	IDPARC AG Dokumenten-Management	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	17.08.2018
Swisslex	9.1 Publications de la Confédération, imprimés	1,77	SWISSLEX - Schweizerische Juristische Datenbank AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	01.01.2018
Extension de la maintenance et support BMC Remedy 2018-2020	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	1,61	ITConcepts-Solutions GmbH	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	14.02.2018
F18214 Support, maintenance et développement de sonBase 2019-2028	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	1,47	n-Sphere AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	07.11.2018
F Support et maintenance évolutive de ALPS (jusqu'à fin 2020)	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	1,40	corix AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	20.06.2018
F18257 - Maintenance et Support pour Linux Suse 2019	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	1,30	Adfinis SyGroup AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	27.11.2018

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Justification de la procédure de gré à gré avec renvoi à l'article concerné de l'OMP	Date d'adjudication
F - Maintenance de base et support pour des licences ESRI	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	1,30	ESRI Schweiz AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	21.03.2018
Maggingen, Alpenstrasse 16, Erweiterung Hochschule Lärchenplatz (b1311)	19.1 Constructions civiles, honoraires sans d'autres prestations de construction	1,20	Kim Strebel Architekten GmbH	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complément, accroissement)*	23.11.2018
CR-01 pour le renouvellement du passeport suisse	9.2 Imprimés de sécurité	1,19	Gemalto AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	21.06.2018
F18200 Support, maintenance et développement de numérisation, documents et collecte de données (en option jusqu'à fin 2023)	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	1,14	Interact Consulting AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	23.11.2018
F18276 Connexions à haut débit avec technologie d'accès xDSL	15.3 Télécommunication	1,04	green.ch AG	Art. 13, al. 1, let. a. Absence d'offre ou absence d'offre adaptée	27.11.2018
18059 HERMES online	15.2 Logiciels (licences incl.)	1,02	ICTpark AG	Art. 13, al. 1, let. a. Absence d'offre ou absence d'offre adaptée	10.10.2018
F - Maintenance, support et développement des applications Asan, ISVet-Core et ISVet	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	0,98	BEDAG Informatik	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	20.02.2018
F18275 Extension de la maintenance BMC Monitoring jusqu'à 2020	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	0,94	BMC Software Distribution B.V.	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	23.11.2018
F18049 - Maintenance de base et support pour l'outil de planning mLogistics jusqu'à 2022	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	0,86	LogObject AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	15.10.2018
F18279 Extension de la maintenance BMC Remedy jusqu'à 2020	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	0,78	ITConcepts-Solutions GmbH	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	23.11.2018
F - Support- und DL DirX für die Zollkundenverwaltung (ZKV) innerhalb der Eidgenössischen Zollverwaltung (EZV) bis Ende 2020	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	0,74	Axalon GmbH c/o Christoph und Cornelia Peter	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	13.02.2018

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Justification de la procédure de gré à gré avec renvoi à l'article concerné de l'OMP	Date d'adjudication
F - Consultation et analyse dans divers sous-projets de la «Swiss Organ Allocation system» (SOAS)	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	0,67	analitica SA	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	12.04.2018
F Microsoft Consulting Services	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	0,66	Microsoft Schweiz GmbH Software	Art. 13, al. 1, let. a. Absence d'offre ou absence d'offre adaptée	21.06.2018
F - Maintenance et support ainsi que l'extension de l'outil ICS-Manager et ICS-Telecom	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	0,61	ATDI Advanced Topographic Development & Images	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	16.01.2018
F - Maintenance, entretien, support et développement de l'application évaluation centrale pendant 5 ans	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	0,61	Elca Informatik AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	19.04.2018
Réalisation d'une halle de sport pour la formation à Macolin (b16033)	19.1 Constructions civiles, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,57	Aeby Aumann Emery architectes sàrl	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complément, accroissement)*	22.10.2018
F - Maintenance et Support pour des licences Axway (06.2018 - 12.2024)	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	0,54	Axway GmbH	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	29.06.2018
Washington, Schweizerische Vertretung, Kanzlei, Gesamtanierung (16018)	19.1 Constructions civiles, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,53	Dupraz Christian Architectes Sàrl	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complément, accroissement)*	01.10.2018
F - Implémentation du site web de MétéoSuisse 8/18 - 12/2020	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	0,50	Quatico Solutions AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	23.08.2018
F - Gérance du projet concernant l'OMC (17044) 708 PGREL-NIS, lot 1 (01.06.2018 - 30.11.2019)	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	0,48	Edorex AG	Art. 13, al. 1, let. a. Absence d'offre ou absence d'offre adaptée	22.06.2018
F18044 Maintenance, entretien, support et développement du logiciel eMapis	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	0,45	EUROPEAN DYNAMICS SA	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	17.08.2018
F - Support, Wartung und Weiterentwicklung für die Applikation UPI 2.0	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	0,43	Elca informatique SA	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	09.02.2018

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Justification de la procédure de gré à gré avec renvoi à l'article concerné de l'OMP	Date d'adjudication
Berne, Guisanplatz 1, aménagement du site 1 ^{re} étape	19.1 Constructions civiles, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,42	Amstein + Walthert AG	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complément, accroissement)*	20.04.2018
F - Betrieb UDS Datenbanken (bis 30.06.2019)	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	0,41	Fasel IT Services GmbH Fasel Urban	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	20.04.2018
F - Support et maintenance évolutive de Ingest (jusqu'à fin 2021)	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	0,37	Elca Informatik AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	22.06.2018
F18062 Connexion de MeteoSuisse au réseau de recherche «GEANT» pour la durée du 1.2.2018 au 31.01.2022	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	0,34	Switch - Teleinformatikdienste	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	24.01.2018
F - Wartung und Betrieb des Erhebungsinstrumente MAS	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	0,31	XCENTRIC technology & consulting GmbH	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	09.04.2018
F18188 Assurance de qualité concernant l'OMC (17044) 708 PGREL-NIS, lot 3	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	0,30	e3 AG	Art. 13, al. 1, let. a. Absence d'offre ou absence d'offre adaptée	05.09.2018
Macolin, Alpenstrasse 16, agrandissement de la Haute école place des Mèlèzes (b1413)	19.1 Constructions civiles, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,27	IEM Ingenieurbüro für Energie- und Messtechnik AG	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complément, accroissement)*	23.11.2018
F18046 - Maintenance de base et support pour l'outil KeyMagic jusqu'à 2020	18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	0,26	Oberrauter Security Consulting GmbH	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	15.10.2018
Macolin, salle de la Fin du Monde, rénovation (b1409)	19.2 Constructions civiles, prestations de construction y c. honoraires	0,25	Siemens Schweiz AG	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complément, accroissement)*	18.01.2018
Bienne, rue de l'Avenir 44, rénovation partielle du bâtiment OFCOM (b16021)	19.1 Constructions civiles, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,25	Burkhalter AG Markus Burkhalter Dipl. Arch ETH/SI	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complément, accroissement)*	25.01.2018
Macolin, salle de la Fin du Monde, rénovation (b1409)	19.2 Constructions civiles, prestations de construction y c. honoraires	0,14	BKW Energie AG	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complément, accroissement)*	18.01.2018

Office fédéral des routes (OFROU)

Le tableau ci-dessous présente les adjudications de gré à gré supérieures à la valeur seuil adjudgées par l'OFROU en 2018 dans son rôle de service d'achat central. Les adjudications de gré à gré n'interviennent que dans des cas exceptionnels – l'on fait en principe jouer la concurrence via une procédure ouverte. L'OFROU interprète ces dispositions de manière restrictive, mais l'adjudication de marchés considérables via une procédure de gré à gré est parfois inévitable. C'est notamment le cas des avenants (par ex. en raison de modifications des commandes pour des motifs imprévisibles ou imprévus), lorsqu'un changement de partenaire contractuel au cours du projet entraînerait des coûts élevés, des risques ou une perte de temps considérable.

Le présent rapport commun contient une différence concernant les achats de l'OFROU par rapport au quatrième rapport de l'OFROU sur les marchés publics¹¹: à propos des analyses du rapport, la régularisation annuelle est effectuée sur la base des dates de début et de fin du contrat. Par conséquent, les quatre adjudications suivantes rendues de gré à gré et publiées sur simap.ch en 2018 ne figurent pas dans le rapport de l'OFROU 2018, mais dans le présent rapport conjoint des services d'achat centraux.

ID de l'adjudication		N° simap
1353000326	Störungsbehebung der Strassenverkehr-Erfassungssysteme vom Typ Marksman für die Jahre 2019-2023	178137
820000881	Notwendige Anpassungen am Modul KUBA-ST für die Beurteilung der Tragfähigkeit von Brücken, Massendatenauswertungen zu den Anpassungen am Modul KUBA-ST	178046
820000882	Notwendige Anpassungen am Modul KUBA-ST für die Beurteilung der Tragfähigkeit von Brücken, Massendatenauswertungen zu den Anpassungen am Modul KUBA-ST	178030
820000885	Administrative Betreuung der Forschungs- und Normierungsarbeiten im Strassenwesen sowie Verbreitung der Forschungsergebnisse des Bereichs des Schweizerischen Verbands der Strassen- und verkehrsfachleute	179301

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Justification avec renvoi à l'article concerné de l'OMP	Date d'adjudication
N02, 080126, EP SCHÄNZL, EP Schänzli / Prestations SBB - travaux CFF 2018, coûts d'entretien et de location des ponts provisoires CFF 2018 - 2020, coût des limitations de vitesse 2018 - 2020	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	11,74	Chemins de fer fédéraux CFF	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	16.08.2018

¹¹ Disponible à l'adresse: <https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/documentation/communiqués-de-presse/annonce-meldungen.msg-id-75072.html>

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Justification avec renvoi à l'article concerné de l'OMP	Date d'adjudication
N01/42 UPLaNS/PUN Verzweigung ZH Ost-Effretikon, Baumeister Hauptarbeiten TRA	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	5,89	ARGE ZOE-IC	Art. 13, al. 1, let. h. Marché de construction lié à un marché de base similaire	09.11.2018
N01/54, 55 UPLaNS SG West - SG Ost NO Planer TKG (Trasse, Kuba, Geotechnik)	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	5,05	INGE Gallus TKG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	09.11.2018
N01/54, 55 UPLaNS SG West - SG Ost, NO PV TUZ (Tunnel / Zentralen)	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	4,32	IG TP2-TUZ	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	09.11.2018
F4 GEVII Beläge, Belagsmassnahmen 2018	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	4,26	Walo Bertschinger AG	Art. 13, al. 1, let. h. Marché de construction lié à un marché de base similaire	08.08.2018
080247, Baumeister Hauptarbeiten	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	3,49	Eberhard Bau AG	Art. 13, al. 1, let. h. Marché de construction lié à un marché de base similaire	01.10.2018
Administrative Betreuung der Forschungs- und Normierungsarbeiten im Strassenwesen sowie Verbreitung der Forschungsergebnisse des Bereichs des Schweizerischen Verbands der Strassen- und verkehrsfachleute	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	3,27	Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS)	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	26.11.2018
F170024 - OpSi_Elaboration des DS F1_mandataires à la production - Lot 3 (ID 5025)	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	3,14	Groupement GIBS	Art. 13, al. 1, let. a. Absence d'offre ou absence d'offre appropriée	20.02.2018
N01/54, 55 UPLaNS SG West - SG Ost, BHU - MK bis Realisierung	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	2,44	Jauslin Stebler AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	09.11.2018
N04, 080210, EP KÜBRU, EP Küssnacht - Brunnen / Maître d'œuvre pour le tronçon 2 - avenant	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	2,35	ARGE N4 EP KÜBRU	Art. 13, al. 1, let. h. Marché de construction lié à un marché de base similaire	23.08.2018

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Justification avec renvoi à l'article concerné de l'OMP	Date d'adjudication
N13 EP18 Contournement de Roveredo GR	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	2,26	Consorzio CGR	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	14.08.2018
N03/76 UPlaN S Murg-Walenstadt, PV BSA, Phase MK bis IBN	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	2,14	IG Brüniger BSA Murg-Walenstadt	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	23.01.2018
N03, 080342, TUBÖ TUSI, tunnel de Bözberg accroissement de la sécurité du tunnel / lot 019 systèmes de supervision	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	2,14	Telematix AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	09.04.2018
N2 EP04 Airolo-Quinto, prestations d'ingénieur civil Tunnels	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	1,63	Consorzio di ingegneri Valascia Gallerie	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	29.11.2018
N01/40 UPlaN S ZH Unerstrasse - ZH Ost EHS Ingenieurleistungen Umlegung ASIG	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	1,28	INGE K12plus	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	02.11.2018
N28 UH TU Gotschna	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	1,20	HOCHTIEF Engineering GmbH	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	22.11.2018
Betrieb und Wartung Software FA BSAS (Fachapplikation Betriebs- und Sicherheitsausrüstungen Sofortlösung)	21.3 TIC pour les composants des routes nationales	0,87	ASE Analysis Simulation Engineering AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	31.01.2018
N01.02 080177 Upn.Ferney - Coppet - APR EK UPlaN S Ferney-Coppet	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,76	Groupement TCIN	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	27.07.2018
N03, 080342, TUBÖ TUSI, Bözbergtunnel Erhöhung Tunnelsicherheit / Los 020 Integration sämtlicher BSA-Anlagesteuerungen in das neue BLS GE VIII - Nachtrag	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,75	Sopra Steria SA	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	08.01.2018

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Justification avec renvoi à l'article concerné de l'OMP	Date d'adjudication
N00.F2 EP 2017-2021, Ponts sur le Rhône St. Maurice - renforcements / spécialiste national	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,74	GVH Tramelan SA	Art. 13, al. 1, let. d. Urgence	18.01.2018
N00.F2 Erhaltungsplanung 2017-2021 Datenbank-Unterstützer K und T/G	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,72	GROUPEMENT GUMA	Art. 13, al. 1, let. a. Absence d'offre ou absence d'offre appropriée	19.11.2018
N01, 090090 EP Reusstal - Neuenhof Zusatzleistungen PV BSA NACHTRAG	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,71	LBP AG	Art. 36, al. 2, let. d. Prestations complémentaires	16.08.2018
N00.F2 Erhaltungsplanung 2017 - 2021, Ponts sur le Rhône à St-Maurice - échafaudages, ponts amont et pont aval	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,67	Von Ro Cerdeira SA	Art. 13, al. 1, let. d. Urgence	27.02.2018
N02, 120065, EP OT, Erhaltungsprojekt Osttangente Basel / fourniture et montage d'éléments de signalisation y.c. radars et barrières - complément	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,66	ARGE VLS OT BS Signale	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	15.02.2018
N04/06, Tunnel Galgenbuck, Neubau, Projektverfasser BSA	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,64	INGE GaBuTu-BSA	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	11.05.2018
N01 - Upn.Faoug - Kerzers - Etudes GC (T/U - K - T/G), y c. coordination interdomaines pour le tronçon Faoug-Löwenberg	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,61	Groupement IMR	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	04.05.2018
N09 Ant.Vallorbe - Essert-Pittet Sécurisation trafic (étape 2) - Prestations d'ingénierie domaines T/U et K. Phases MP à 53	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,61	Groupement IJA- BR plus	Art. 13, al. 1, let. d. Urgence	27.06.2018
Störungsbehebung der Strassenverkehr-Erfassungssysteme vom Typ Marksman für die Jahre 2019-2023	21.3 TIC pour les composants des routes nationales	0,60	Digitalparking AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	24.10.2018

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Justification avec renvoi à l'article concerné de l'OMP	Date d'adjudication
N03/76 UPIaNS Murg-Walenstadt, Vorarbeiten Signalportale, Baumeister	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,55	ARGE TTS	Art. 13, al. 1, let. h. Marché de construction lié à un marché de base similaire	26.11.2018
N04, 080208, EP Mositunnel, Baumeisterarbeiten, Druckreduzierschacht	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,58	ARGE Komplet	Art. 13, al. 1, let. h. Marché de construction lié à un marché de base similaire	16.08.2018
N02, 080008, EP STB, Sanierungstunnel Belchen STB / Los 61 AR-BLS	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,56	Sopra Steria SA	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	08.05.2018
N01 - Upn.Bernex - Ferney VoMa Chambres et couvercles - Tunnels Confignon-Vernier et tranchée de Chèvres - Lot 4	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,53	Implenia Schweiz AG	Art. 13, al. 1, let. h. Marché de construction lié à un marché de base similaire	14.08.2018
N01.02 080162 JAG - Laboratoire du maître d'ouvrage Métal (ID 5185)	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,50	AC Contrôle Sàrl	Art. 13, al. 1, let. a. Absence d'offre ou absence d'offre appropriée	13.04.2018
N01.24 EP Kirchberg-Kriegstetten, Gesamtplaner MK und MP - Nachtrag 5	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,50	IG ABBA	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	09.01.2018
N05 - Upn. Colombier-Cornaux - Ingénieur trafic PR	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,49	RGR Robert-Grandpierre et Rapp SA	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	27.02.2018
N00.F2 160002 F2 Erhaltungsplanung 2017 - 2021 - Erdbebenexperte EP F + PM	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,49	Studio d'ingegneria G. Dazio & Associati	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	05.05.2018
070191 N03/70 UPIaNS Weesen - Murg (Kerenzerberg), PV Tunnel/Sisto (PV-TP2)	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,48	INGE K2 Locher Ingenieure AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	01.06.2018

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Justification avec renvoi à l'article concerné de l'OMP	Date d'adjudication
080425 N01/42 UPlaN5 Verzweigung ZH Ost-Effretikon, Projektierung/öBL VA+HA	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,46	IG ZOE	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	17.04.2018
N2 Secondo tubo San Gottardo	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,46	IFEC ingegneria SA	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	10.12.2018
100141 N04/06, 08, Tunnel Cholfirst/Fäsenstaub, Er. BSA, PV MP bis IBN	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,46	IG AWHZ Amstein + Walther Progress AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	02.03.2018
Notwendige Anpassungen am Modul KUBA-ST für die Beurteilung der Tragfähigkeit von Brücken, Massendatenauswertungen zu den Anpassungen am Modul KUBA-ST	21.3 TIC pour les composants des routes nationales	0,44	Unit Solutions AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	24.10.2018
N09 Pont sur le Flon - Assainissement APR pour le pont Montagne en réalisation	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,44	IngPhi SA	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	26.01.2018
N07/76, Stützpunkt Müllheim, Ersatz Siegershausen, Generalplaner Neubau SP Müllheim	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,43	Schällibaum AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	19.09.2018
N04, 080210, EP KÜBRU, EP Küssnacht - Brunnen / concepteur de projet pour les équipements d'exploitation et de sécurité (EES) - avenant	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,43	AWK Group AG	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	15.05.2018
080232 Support Filiale 3 Mandat «conventions d'objet» NACHTRAG	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,43	EBP Schweiz AG	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	25.05.2018
N2 Secondo tubo San Gottardo	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,42	INGE Cielo +	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	23.11.2018

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Justification avec renvoi à l'article concerné de l'OMP	Date d'adjudication
N06.32 130026 Bern Umgestaltung Gebiet Anschluss Wankdorf - Planer Landschaft - Nachtrag 1	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,41	IG Conzett Bronzini Partner AG / Diggelmann + Partner	Art. 13, al. 1, let. l. Attribution de la planification subséquente ou de la coordination au lauréat d'une procédure antérieure	18.07.2018
N03/56 Lärmschutz Wollishofen-Wädenswil PV/BL DP/MP-Realisierung (inkl. DP SSF)	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,38	Basler & Hofmann AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	09.10.2018
N02, 080126, EP SCHÄNZLI, EP Schänzli / Tunnel de Hagnau / Remblai CFF: déviation du trafic de marchandises des BLS	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,37	BLS Cargo AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	16.08.2018
N02, 080126, EP SCHÄNZLI, EP Schänzli / prestations supplémentaires phase projet définitif (phase 51 / périmètre CFF)	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,36	IG Schänzli	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	27.11.2018
N01 - PUN Villars-Ste-Croix - Cossonay - Génie civil et construction métallique - Lot 101 / Avenant	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,36	Association Facchinetti - Bernasconi	Art. 13, al. 1, let. h. Marché de construction lié à un marché de base similaire	13.11.2018
N02, 120065, EP OT, projet de maintenance de la tangente Est de Bâle / ajustement de l'asservissement automatique de la surveillance du trafic	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,36	Ingmatic AG	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	15.01.2018
N06.40 EP Thun Nord - Spiez, BSA Gesamtplaner TP 11/12/13, Phasen 41-53, Avenant 1	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,36	IUB Engineering AG	Art. 36, al. 2, let. d. Prestations complémentaires	23.04.2018
N02, 120065, EP OT, Erhaltungsprojekt Osttangente Basel / Los 6a Integration BLS	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,36	Sopra Steria SA	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	25.04.2018
N02, 080126, EP SCHÄNZLI, EP Schänzli / diverses prestations supplémentaires à la suite du SIOP A (contrôle orienté sur la sécurité, étape A) des CFF	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,35	IG Schänzli	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	16.08.2018

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Justification avec renvoi à l'article concerné de l'OMP	Date d'adjudication
Prestations d'ingénieur (auteur de projet y c. tâches de BAMO) pour les phases partielles allant du concept d'intervention à la mise en service	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,34	IngPhi SA	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	17.08.2018
N03, 080342, TUBÖ TUSI, amélioration de la sécurité du tunnel Bözberg / assistance au maître d'ouvrage pour les inst. d'exploitation et de sécurité, ventilation et constr. - complément	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,34	C+E Planing AG	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	20.02.2018
Ligerztunnel - Domaine T/G : MK, MP, DAO, DLT	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,32	Groupement d'ingénieurs IUB-EB	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	20.10.2018
N03, 080342, TUBÖ TUSI/Sécur. des tunnels du Bözberg, du Habsburg et du Schinznacherfeld ainsi que renouvellement des sections de pleine voie, Lot équip. d'expl. et de séc. EES, phases de projet: projet d'interv. PI/MP à mise en service - complément	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,29	IG BSA Bözberg	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	08.01.2018
Notwendige Anpassungen am Modul KUBA-ST für die Beurteilung der Tragfähigkeit von Brücken, Massendatenauswertungen zu den Anpassungen am Modul KUBA-ST	21.3 TIC pour les composants des routes nationales	0,29	Infrastructure Management Consultants Gm	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	24.10.2018
N13 EP18 Contournement de Roveredo GR, Lot 9806 AAL	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,27	IFEC ingegneria SA	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	29.06.2018
070054 N01/54, 55 UPlaNS SG West - SG Ost, Bearbeitung MP AP/DP	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,27	IG GCB c/o Gähler und Partner AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	02.02.2018

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Justification avec renvoi à l'article concerné de l'OMP	Date d'adjudication
VoMa Tunnels Confignon et Vernier - Travaux BSA Vernier - Lot 125 - Relamping éclairage de traversée et d'adaptation	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,27	DEXA SA,	Art. 13, al. 1, let. h. Marché de construction lié à un marché de base similaire	16.08.2018
N00.F2 120098 F2 Erhalungsplanung 2013-2017, Inspections ouvrages d'art de la F2 Sud-BasVS - Nachtrag 2	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,27	IG OW + BV Inspektionen	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	17.07.2018
N01 Upn.1 Etoy-Ecublens - Prestations de GC, Environnement, Trafic et BSA	21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction	0,26	Groupement NIP	Art. 13, al. 1, let. d. Urgence	07.09.2018
N12 - Ext. Place de repos La Joux des Ponts Travaux génie civil - Côté Jura	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,25	Grisoni-Zaugg SA	Art. 13, al. 1, let. h. Marché de construction lié à un marché de base similaire	29.08.2018
N01.22-005 Bern Umbau Werkhof-Leistungsabweichungen BKP 230 Nachtrag 9	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,25	Markus Heidiger AG	Art. 13, al. 1, let. h. Marché de construction lié à un marché de base similaire	01.06.2018
N03, 080342, TUBÖ TUSI, tunnel de Bözberg, amélioration de la sécurité du tunnel / Rénovation d'ascenseurs dans la centrale du tunnel (nord/sud)	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,25	AS Aufzüge AG	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	20.09.2018
VoMa Tunnels Confignon et Vernier - Travaux EES systèmes de sécurité - Lot 118	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,21	Consortium Cegelec Mobility & Mobility way SA	Art. 13, al. 1, let. h. Marché de construction lié à un marché de base similaire	16.08.2018
N01.22-005 Bern Umbau Werkhof-Leistungsabweichungen BKP230 Nachtrag 10	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,21	Markus Heidiger AG	Art. 13, al. 1, let. h. Marché de construction lié à un marché de base similaire	06.06.2018
N99 Réf. Réseaux FO+RCOM F1 Adaptation du TRN entre Morges Ouest et frontière VD/GE	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,20	Telematix AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	25.05.2018

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Justification avec renvoi à l'article concerné de l'OMP	Date d'adjudication
N09.52 100021 - Ant. Chexbres - Montreux - Sécurisation des fondations ancrées des ponts sur la Veveyse - Lot 81 / Avenant no 3 (ID 5668)	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,20	Association A.M.F.	Art. 13, al. 1, let. f. Urgence	07.11.2018
N04, 080208, EP Mositunnel, BSA E71, installations électriques	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,20	Kull Elektro AG	Art. 13, al. 1, let. h. Marché de construction lié à un marché de base similaire	13.04.2018
VoMa Tunnels Confignon et Vernier - Travaux EES câblage électrique et éclairage - Lot 120	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,19	Consortium Cegelec Mobility & Mobility way SA	Art. 13, al. 1, let. h. Marché de construction lié à un marché de base similaire	16.08.2018
N01/N02/N03/N05, 100003, GE8KOM-BLS, GE 8 Ersatz Komm-BLS-VM / TP1 (BLS): Lieferung, Realisierung, Montage und Inbetriebnahme von einem Betriebsleitsystem in der Gebietseinheit 8 (GE VIII) inkl. Integrationen - Nachtrag	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,19	Steria Schweiz AG	Art. 13, al. 1, let. f. Marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	16.08.2018
N01.12 080159 Upn.Bernex - Ferney - Remplacement batteries N01	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,17	Schneider Electric (Suisse) SA	Art. 13, al. 1, let. d. Urgence	12.12.2018
N99 - Réf.Réseaux FO+RCOM F1 Fourniture et mise en œuvre équipements de réseaux pour le RCOM VD et FR	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,13	SPIE ICS AG	Art. 13, al. 1, let. h. Marché de construction lié à un marché de base similaire	14.08.2018
N01.22-005 Bern Umbau Werkhof, Leistungsabweichung BKP 211 Baumeisterarbeiten - Nachtrag 12	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,13	ARGE Werkhof Bern	Art. 13, al. 1, let. h. Marché de construction lié à un marché de base similaire	10.01.2018
N01 - Upn.Bernex - Ferney Remplacement des sondes de détection de ver-glas	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,12	Boschung Mecatronic AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	14.08.2018

Désignation de l'adjudication	Catégorie d'acquisitions	Montant d'adjudication (en millions de fr., hors TVA)	Adjudicataire	Justification avec renvoi à l'article concerné de l'OMP	Date d'adjudication
N04, 080208, EP Mositunnel, Baumeisterarbeiten	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,11	ARGE Komplet	Art. 13, al. 1, let. h. Marché de construction lié à un marché de base similaire	13.04.2018
N09 Ponts sur le Flon - Assainissement - Réfection du système d'aspersion	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,08	Boschung Mecatronic AG	Art. 13, al. 1, let. c. Pas de solution de rechange adéquate	28.02.2018
N08, 080030, EP SA TUSI, Los 60 NACHTRAG	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,03	Nägele-Capaul communications AG	Art. 13, al. 1, let. h. Marché de construction lié à un marché de base similaire	16.08.2018
N04/32 EP Mositunnel, 080208, BSA, E21 Éclairage du tunnel routier/SiSto, Tableaux de distribution	21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y c. honoraires	0,03	Letech AG	Art. 13, al. 1, let. h. Marché de construction lié à un marché de base similaire	16.08.2018

Centrale des voyages de la Confédération (CVC)

En 2018, la CVC n'a procédé à aucune adjudication supérieure à la valeur seuil légale. Seul un appel d'offres portant sur une carte logée a fait l'objet d'une procédure ouverte. L'offre de l'adjudicataire AirPlus a rempli l'ensemble des critères, a obtenu le maximum de points possible, et constitue l'offre la plus avantageuse sur le plan économique. Le prestataire n'est pas directement rémunéré par la Confédération pour ses prestations, puisqu'il opère pour le compte de tiers (concession de service).

Les prix des voyages en avion et des prestations d'hôtellerie sont soumis à d'importantes fluctuations. Les besoins en prestations de ce type communiqués à la CVC par ses clients varient fortement en fonction de la situation et ne peuvent être anticipés. Chaque réservation d'une prestation de voyage (vol et hôtel) est donc considérée comme un marché à part entière. Des conditions préférentielles sont par conséquent accordées au moyen de contrats-cadres conclus avec les soumissionnaires intéressés s'adressant à la CVC. Ces contrats-cadres règlent les conditions générales des contrats individuels ultérieurs dont certains sont conclus par la CVC, mais souvent directement par les intéressés eux-mêmes. Les montants contractuels s'élèvent à zéro franc, car les paiements correspondant à l'ensemble des prestations réservées par la CVC sont généralement effectués par les départements concernés de l'administration fédérale.

Les chiffres ci-dessous se basent sur les transactions de la Centrale des voyages de la Confédération. Les transactions qui n'ont pas été opérées par la CVC ne sont pas prises en compte.

Chiffre d'affaires (en millions de fr.)	2017	2018	Écart
Vols en Europe	11,41	11,78	3 %
Vols dans le monde entier	14,01	14,74	5 %
Train*	3,06	3,42	12 %
Hôtels	2,68	2,82	5 %
Véhicules de location	0,36	0,29	- 18 %
Prestations de voyage div.**	0,03	0,02	- 31 %

*Billets de train internationaux (hors transports publics nationaux)

**Taxis, bus, ferry-boats, assurances, excédents de bagages, prestations spéciales, etc.

Les cinq destinations de voyage les plus souvent réservées en Europe et dans le monde sont les suivantes:

Europe	Passagers en 2017	2018
Bruxelles	1915	1866
Vienne	947	1075
Londres	748	732
Berlin	698	667
Amsterdam	485	545

Monde entier	Passagers en 2017	2018
New York	328	340
Tel Aviv	267	282
Washington	239	242
Amman	152	147
Pékin	137	124

5.8 Erratum

Corrections apportées au rapport sur les marchés publics des services d'achat centraux de la Confédération en 2018 (armasuisse, OFROU, OFCL et CVC)

Chiffre 5.1 Aperçu des achats réalisés en 2018 par catégorie d'acquisitions, remplacement du tableau relatif à armasuisse

Ancien:

armasuisse 2018	Total ar		Part en %	
	Nombre de contrats / commandes	Volume de contrats / commandes en millions de fr.	Part en % du nombre total	Part en % du vol. total en millions de fr.
ar				
1 Denrées alimentaires et boissons	300	7,7	0,5 %	0,4 %
2.1 Textile	516	6,2	0,8 %	0,3 %
2.2 Habillement	670	31,1	1,0 %	1,6 %
3.1 Combustibles	240	12,6	0,4 %	0,7 %
3.2 Produits chimiques	3347	7,4	5,2 %	0,4 %
4.1 Armes, munition, explosifs, y c. entretien et réparation	407	241,4	0,6 %	12,7 %
4.2 Machines et appareils, y c. entretien et réparation	10 028	160,9	15,6 %	8,4 %
5 Produits médicaux et pharmaceutiques	2565	12,5	4,0 %	0,7 %
6.1 Services de transport, biens et marchandises	460	3,4	0,7 %	0,2 %
7.1 Véhicules, y c. entretien et réparation	21 175	219,9	32,9 %	11,5 %
7.2 Groupes électrogènes, y c. entretien et réparation	961	4,8	1,5 %	0,3 %
7.3 Navires et bateaux, y c. entretien et réparation	65	4,2	0,1 %	0,2 %
7.4 Locomotives et matériel roulant, y c. entretien et réparation	65	0,3	0,1 %	0,0 %
7.5 Systèmes aéronautiques, y c. entretien et réparation	171	395,2	0,3 %	20,7 %
8 Biens et services de sport et de détente y c. entretien et réparation	925	4,6	1,4 %	0,2 %
16.1 Systèmes d'exploration et d'évaluation, y c. entretien et réparation	1114	192,5	1,7 %	10,1 %
16.2 Systèmes de conduite et d'informatique, y c. entretien et réparation	1060	95,5	1,6 %	5,0 %
16.3 Systèmes de formation (simulateurs), y c. entretien et réparation	43	26,6	0,1 %	1,4 %
16.4 Logiciels pour systèmes militaires (licences incl.), y c. entretien et réparation	43	3,2	0,1 %	0,2 %
17.2 Services nécessaires à la fourniture, à l'exploitation et à l'entretien des biens militaires	12 661	113,7	19,7 %	6,0 %
ar Immobilier				
20.1 Constructions militaires, honoraires sans d'autres prestations de construction	1186	67,1	1,8 %	3,5 %
20.2 Constructions militaires, prestations de construction y c. honoraires	5101	284,9	7,9 %	14,9 %
20.4 Constructions militaires, exploitation des immeubles	1314	11,3	2,0 %	0,6 %
Total¹	63 830	1907,4	100,0%	100,0%

¹ La somme des valeurs de la colonne «Nombre de contrats / commandes» s'élève à 64 417. La différence par rapport au total indiqué est due au fait que certains contrats et commandes entrent dans plusieurs catégories d'acquisitions. La somme des valeurs de la colonne «Volume de contrats / commandes en millions de fr.» s'élève à 1906,9 millions de francs. La différence par rapport au total indiqué est due au fait que certains contrats ont un plafond de coûts pour plusieurs catégories d'acquisitions.

Nouveau:

armasuisse 2018	Total ar		Part en %	
	Nombre de contrats / commandes	Volume de contrats / commandes en millions de fr.	Part en % du nombre total	Part en % du vol. total en millions de fr.
ar				
1 Denrées alimentaires et boissons	378	9,2	0,5 %	0,4 %
2.1 Textile	665	8,2	0,8 %	0,4 %
2.2 Habillement	888	34,4	1,1 %	1,6 %
3.1 Combustibles	310	37,7	0,4 %	1,8 %
3.2 Produits chimiques	4009	9,4	4,8 %	0,4 %
4.1 Armes, munition, explosifs, y c. entretien et réparation	496	247,8	0,6 %	11,9 %
4.2 Machines et appareils, y c. entretien et réparation	12 791	176,7	15,4 %	8,5 %
5 Produits médicaux et pharmaceutiques	4493	22,0	5,4 %	1,1 %
6.1 Services de transport, biens et marchandises	636	3,6	0,8 %	0,2 %
7.1 Véhicules, y c. entretien et réparation	27 171	252,7	32,6 %	12,1 %
7.2 Groupes électrogènes, y c. entretien et réparation	1310	6,8	1,6 %	0,3 %
7.3 Navires et bateaux, y c. entretien et réparation	104	4,5	0,1 %	0,2 %
7.4 Locomotives et matériel roulant, y c. entretien et réparation	97	0,4	0,1 %	0,0 %
7.5 Systèmes aéronautiques, y c. entretien et réparation	212	399,6	0,3 %	19,2 %
8 Biens et services de sport et de détente y c. entretien et réparation	947	4,7	1,1 %	0,2 %
16.1 Systèmes d'exploration et d'évaluation, y c. entretien et réparation	1631	228,2	2,0 %	10,9 %
16.2 Systèmes de conduite et d'informatique, y c. entretien et réparation	1439	100,7	1,7 %	4,8 %
16.3 Systèmes de formation (simulateurs), y c. entretien et réparation	80	27,5	0,1 %	1,3 %
16.4 Logiciels pour systèmes militaires (licences incl.), y c. entretien et réparation	90	6,8	0,1 %	0,3 %
17.2 Services nécessaires à la fourniture, à l'exploitation et à l'entretien des biens militaires	17 037	131,9	20,5 %	6,3 %
ar Immobilier				
20.1 Constructions militaires, honoraires sans d'autres prestations de construction	1239	67,5	1,5 %	3,2 %
20.2 Constructions militaires, prestations de construction y c. honoraires	5493	291,6	6,6 %	14,0 %
20.4 Constructions militaires, exploitation des immeubles	1737	14,3	2,1 %	0,7 %
Total²	82 371	2086,7	100,0 %	100,0 %

² La somme des valeurs de la colonne «Nombre de contrats / commandes» s'élève à 83 253. La différence par rapport au total indiqué est due au fait que certains contrats et commandes entrent dans plusieurs catégories d'acquisitions. La somme des valeurs de la colonne «Volume de contrats / commandes en millions de fr.» s'élève à 2086,2 millions de francs. La différence par rapport au total indiqué est due au fait que certains contrats ont un plafond de coûts pour plusieurs catégories d'acquisitions.

Chiffre 5.1 Aperçu des achats réalisés en 2018 par catégorie d'acquisitions, remplacement du tableau relatif à l'OFCL

Ancien:

Office fédéral des constructions et de la logistique
2018

	Total OFCL		Part en %	
	Nombre de contrats / commandes	Volume de contrats / commandes en millions de fr.	Part en % du nombre total	Part en % du vol. total en millions de fr.
OFCL Logistique				
9.1 Publications de la Confédération, imprimés	1758	21,4	4,6 %	2,0 %
9.2 Imprimés de sécurité	29	8,0	0,1 %	0,7 %
10 Bureautique, y c. appareils de présentation et accessoires, y c. entretien et réparation	2992	6,1	7,9 %	0,6 %
11 Technique de photocopie, y c. entretien et réparation	29	8,5	0,1 %	0,8 %
12.1 Équipements de bureau et d'aménagement des locaux	4510	17,4	11,9 %	1,6 %
13 Matériel de bureau, y c. papier et consommables pour l'informatiques, y c. entretien et réparation	6108	8,3	16,1 %	0,8 %
14.1 Services postaux	57	26,7	0,2 %	2,4 %
15.1 Matériel informatique	826	39,1	2,2 %	3,6 %
15.2 Logiciels (licences incl.)	798	59,3	2,1 %	5,4 %
15.3 Télécommunication	174	11,5	0,5 %	1,1 %
15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	231	47,1	0,6 %	4,3 %
17.1 Services nécessaires à la fourniture, à l'exploitation et à l'entretien des biens civils	535	4,3	1,4 %	0,4 %
18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	1590	445,6	4,2 %	40,7 %
18.6 Location de personnel et personnel temporaire (domaine TIC)	114	22,2	0,3 %	2,0 %
OFCL Constructions				
19.1 Constructions civiles, honoraires sans d'autres prestations de construction	532	27,6	1,4 %	2,5 %
19.2 Constructions civiles, prestations de construction y c. honoraires	1805	211,3	4,8 %	19,3 %
19.4 Constructions civiles, exploitation des immeubles	15 836	131,4	41,8 %	12,0 %
Total³	37 895	1118,2	100,0 %	100,0 %

³ La somme des valeurs de la colonne «Nombre de contrats / commandes» s'élève à 37 924. La différence par rapport au total indiqué est due au fait que certains contrats et commandes entrent dans plusieurs catégories d'acquisitions. La somme des valeurs de la colonne «Volume de contrats / commandes en millions de fr.» s'élève à 1095,9 millions de francs. La différence par rapport au total indiqué est due au fait que certains contrats ont un plafond de coûts pour plusieurs catégories d'acquisitions.

Nouveau:

Office fédéral des constructions et de la logistique
2018

	Total OFCL		Part en %	
	Nombre de contrats / commandes	Volume de contrats / commandes en millions de fr.	Part en % du nombre total	Part en % du vol. total en millions de fr.
OFCL Logistique				
9.1 Publications de la Confédération, imprimés	2259	26,7	4,7 %	2,2 %
9.2 Imprimés de sécurité	39	12,0	0,1 %	1,0 %
10 Bureautique, y c. appareils de présentation et accessoires, y c. entretien et réparation	3681	7,9	7,7 %	0,7 %
11 Technique de photocopie, y c. entretien et réparation	29	8,5	0,1 %	0,7 %
12.1 Équipements de bureau et d'aménagement des locaux	5730	22,0	12,0 %	1,8 %
13 Matériel de bureau, y c. papier et consommables pour l'informatiques, y c. entretien et réparation	7682	11,3	16,1 %	0,9 %
14.1 Services postaux	69	27,4	0,1 %	2,3 %
15.1 Matériel informatique	978	55,1	2,0 %	4,6 %
15.2 Logiciels (licences incl.)	1052	79,0	2,2 %	6,5 %
15.3 Télécommunication	176	11,6	0,4 %	1,0 %
15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	237	71,7	0,5 %	5,9 %
17.1 Services nécessaires à la fourniture, à l'exploitation et à l'entretien des biens civils	681	4,7	1,4 %	0,4 %
18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	1674	452,7	3,5 %	37,5 %
18.6 Location de personnel et personnel temporaire (domaine TIC)	114	22,2	0,2 %	1,8 %
OFCL Constructions				
19.1 Constructions civiles, honoraires sans d'autres prestations de construction	644	29,2	1,3 %	2,4 %
19.2 Constructions civiles, prestations de construction y c. honoraires	2259	220,9	4,7 %	18,3 %
19.4 Constructions civiles, exploitation des immeubles	20 484	144,9	42,9 %	12,0 %
Total⁴	47 723	1229,9	100,0 %	100,0 %

⁴ La somme des valeurs de la colonne «Nombre de contrats / commandes» s'élève à 47 788. La différence par rapport au total indiqué est due au fait que certains contrats et commandes entrent dans plusieurs catégories d'acquisitions. La somme des valeurs de la colonne «Volume de contrats / commandes en millions de fr.» s'élève à 1207,6 millions de francs. La différence par rapport au total indiqué est due au fait que certains contrats ont un plafond de coûts pour plusieurs catégories d'acquisitions.

Chiffre 5.2 Aperçu des achats réalisés en 2018 par type de procédure, remplacement du tableau relatif à armasuisse

Ancien:

armasuisse								
2018	ar		ar Immo		Total relevant de la responsabilité d'armasuisse		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC; procédure ouverte	114	0,5	24	13,0	138	13,4	0,2 %	0,7 %
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC; procédure sélective	5	0,2	2	0,3	7	0,6	0,0 %	0,0 %
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC; procédure de gré à gré	35 944	121,3	6855	125,9	42 799	247,1	67,1 %	13,0 %
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC; procédure sur invitation	625	12,1	349	64,6	974	76,8	1,5 %	4,0 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC; procédure ouverte	8591	113,8	267	102,6	8858	216,5	13,9 %	11,3 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC; procédure sélective	537	115,1	11	5,7	548	120,8	0,9 %	6,3 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC; procédure de gré à gré	10 184	1'041,7	35	9,2	10 219	1050,9	16,0 %	55,1 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC; procédure sur invitation	229	139,4	58	41,9	287	181,4	0,4 %	9,5 %
Total	56 229	1'544,2	7601	363,3	63 830	1907,4	100,0 %	100,0 %

Nouveau:

armasuisse								
2018	ar		ar Immo		Total relevant de la responsabilité d'armasuisse		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC; procédure ouverte	153	0,7	26	13,0	179	13,6	0,2 %	0,7 %
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC; procédure sélective	6	0,3	2	0,3	8	0,6	0,0 %	0,0 %
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC; procédure de gré à gré	48 648	178,7	7681	133,8	56 329	312,5	68,4 %	15,0 %
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC; procédure sur invitation	866	17,1	359	65,3	1225	82,4	1,5 %	3,9 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC; procédure ouverte	10 290	155,0	292	102,9	10 582	257,9	12,8 %	12,4 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC; procédure sélective	652	119,6	11	5,7	663	125,3	0,8 %	6,0 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC; procédure de gré à gré	13 008	1084,3	40	10,5	13 048	1094,8	15,8 %	52,5 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC; procédure sur invitation	279	157,6	58	41,9	337	199,6	0,4 %	9,6 %
Total	73 902	1713,3	8469	373,4	82 371	2086,7	100,0 %	100,0 %

Chiffre 5.2 Aperçu des achats réalisés en 2018 par type de procédure, remplacement du tableau relatif à l'OFCL et modification du commentaire concernant l'OFCL (Constructions)

Ancien:

Office fédéral des constructions et de la logistique

2018	OFCL Logistique		OFCL Constructions		Total sous la responsabilité de l'OFCL		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	23	0,5	9	5,6	32	6,1	0,1 %	0,5 %
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sélective	5	0,0	5	0,1	10	0,1	0,0 %	0,0 %
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure de gré à gré	12 537	77,2	16 401	93,3	28 938	170,4	76,4 %	15,2 %
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sur invitation	2868	38,3	558	72,6	3426	110,9	9,0 %	9,9 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	3908	464,5	1167	115,4	5075	579,9	13,4 %	51,9 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sélective	29	29,5	23	78,1	52	107,7	0,1 %	9,6 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure de gré à gré	341	132,1	12	5,4	353	137,5	0,9 %	12,3 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sur invitation ⁵	9	5,6	0	0,0	9	5,6	0,0 %	0,5 %
Total	19 720	747,7	18 175	370,4	37 895	1118,2	100,0 %	100,0 %

⁵ Les procédures sur invitation pour des adjudications supérieures à la valeur seuil de l'OMC sont réalisées pour les équipements militaires du DDPS.

L'OFCL (Constructions) acquiert des prestations de construction et des services pour les projets de construction de l'administration fédérale civile, dont il assure également l'exploitation des bâtiments. Une grande partie (env. 14 700) des adjudications de gré à gré inférieures à la valeur seuil de l'OMC relèvent de la catégorie d'acquisitions 19.4 «Exploitation des immeubles». La plupart portent sur des montants inférieurs à 50 000 francs.

Nouveau:

Office fédéral des constructions et de la logistique

2018	OFCL Logistique		OFCL Constructions		Total sous la responsabilité de l'OFCL		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	35	0,7	12	5,6	47	6,3	0,1 %	0,5 %
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sélective	5	0,0	5	0,1	10	0,1	0,0 %	0,0 %
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure de gré à gré	15 787	91,4	21 481	113,2	37 268	204,6	78,1 %	16,6 %
Adjudication inférieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sur invitation	3376	42,0	637	76,3	4013	118,3	8,4 %	9,6 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure ouverte	4675	492,5	1215	116,1	5890	608,6	12,3 %	49,5 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sélective	30	29,5	25	78,2	55	107,7	0,1 %	8,8 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure de gré à gré	413	168,8	14	5,7	427	174,5	0,9 %	14,2 %
Adjudication supérieure à la valeur seuil de l'OMC: procédure sur invitation ⁵	13	9,8	0	0,0	13	9,8	0,0 %	0,8 %
Total	24 334	834,8	23 389	395,1	47 723	1229,9	100,0 %	100,0 %

⁵ Les procédures sur invitation pour des adjudications supérieures à la valeur seuil de l'OMC sont réalisées pour les équipements militaires du DDPS.

L'OFCL (Constructions) acquiert des prestations de construction et des services pour les projets de construction de l'administration fédérale civile, dont il assure également l'exploitation des bâtiments. Une grande partie (env. 19 100) des adjudications de gré à gré inférieures à la valeur seuil de l'OMC relèvent de la catégorie d'acquisitions 19.4 «Exploitation des immeubles». La plupart portent sur des montants inférieurs à 50 000 francs.

Chiffre 5.3 Aperçu des achats réalisés en 2018 par volume des contrats, remplacement du tableau relatif à armasuisse

Ancien:

armasuisse

2018	ar		ar Immo		Total relevant de la responsabilité d'armasuisse		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
< 50 000	54 809	127,8	6498	57,5	61 307	185,3	96,0 %	9,7 %
50 000 à < 150 000	746	64,4	727	62,4	1473	126,8	2,3 %	6,6 %
150 000 à < 250 000	214	40,8	143	27,1	357	68,0	0,6 %	3,6 %
250 000 à < 1 million	284	143,1	183	81,1	467	224,2	0,7 %	11,8 %
1 million à < 5 millions	134	272,3	45	81,7	179	354,0	0,3 %	18,6 %
5 millions à < 10 millions	18	107,1	4	24,2	22	131,4	0,0 %	6,9 %
10 millions à < 50 millions	19	392,5	1	29,2	20	421,6	0,0 %	22,1 %
≥ 50 millions	5	395,7	0	0,0	5	395,7	0,0 %	20,7 %
Total	56 229	1544,2	7601	363,3	63 830	1907,4	100,0 %	100,0 %

Nouveau:

armasuisse

2018	ar		ar Immo		Total relevant de la responsabilité d'armasuisse		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
< 50 000	72 102	182,7	7331	63,2	79 433	245,9	96,4 %	11,8 %
50 000 à < 150 000	989	85,1	754	64,5	1743	149,6	2,1 %	7,2 %
150 000 à < 250 000	268	51,2	148	28,0	416	79,2	0,5 %	3,8 %
250 000 à < 1 million	350	176,0	186	82,6	536	258,6	0,7 %	12,4 %
1 million à < 5 millions	149	303,3	45	81,7	194	385,1	0,2 %	18,5 %
5 millions à < 10 millions	19	114,8	4	24,2	23	139,0	0,0 %	6,7 %
10 millions à < 50 millions	20	404,5	1	29,2	21	433,7	0,0 %	20,8 %
≥ 50 millions	5	395,7	0	0,0	5	395,7	0,0 %	19,0 %
Total	73 902	1713,3	8469	373,4	82 371	2086,7	100,0 %	100,0 %

Chiffre 5.3 Aperçu des achats réalisés en 2018 par volume des contrats, remplacement du tableau relatif à l'OFCL

Ancien:

Office fédéral des constructions et de la logistique

2018	OFCL Logistique		OFCL Constructions		Total sous la responsabilité de l'OFCL		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
< 50 000	18 221	68,5	17 358	65,9	35 579	134,5	93,9 %	12,0 %
50 000 à < 150 000	711	62,5	523	44,7	1234	107,3	3,3 %	9,6 %
150 000 à < 250 000	339	64,8	129	25,1	468	89,9	1,2 %	8,0 %
250 000 à < 1 million	334	153,4	132	63,8	466	217,2	1,2 %	19,4 %
1 million à < 5 millions	95	171,4	28	45,9	123	217,3	0,3 %	19,4 %
5 millions à < 10 millions	13	81,5	1	7,1	14	88,6	0,0 %	7,9 %
10 millions à < 50 millions	7	145,2	3	47,9	10	193,1	0,0 %	17,3 %
≥ 50 millions	0	0,0	1	70,0	1	70,0	0,0 %	6,3 %
Total	19 720	747,7	18 175	370,4	37 895	1118,2	100,0 %	100,0 %

Nouveau:

Office fédéral des constructions et de la logistique

2018	OFCL Logistique		OFCL Constructions		Total sous la responsabilité de l'OFCL		Part en %	
	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.	Nombre	Millions de fr.
< 50 000	22 718	84,6	22 495	82,9	45 213	167,5	94,7 %	13,6 %
50 000 à < 150 000	781	67,7	586	49,5	1367	117,2	2,9 %	9,5 %
150 000 à < 250 000	359	68,6	138	26,7	497	95,3	1,0 %	7,7 %
250 000 à < 1 million	348	160,9	137	65,2	485	226,1	1,0 %	18,4 %
1 million à < 5 millions	105	185,7	28	45,9	133	231,6	0,3 %	18,8 %
5 millions à < 10 millions	15	97,7	1	7,1	16	104,7	0,0 %	8,5 %
10 millions à < 50 millions	8	169,6	3	47,9	11	217,5	0,0 %	17,7 %
≥ 50 millions	0	0,0	1	70,0	1	70,0	0,0 %	5,7 %
Total	24 334	834,8	23 389	395,1	47 723	1229,9	100,0 %	100,0 %

Chiffre 5.4 Nombre de partenaires contractuels figurant dans le système de fournisseurs de l'administration fédérale avec lesquels des contrats ont été conclus en 2018, remplacement du tableau relatif à armasuisse

Ancien:

armasuisse

ar	Nombre de partenaires contractuels
1 Denrées alimentaires et boissons	106
2.1 Textile	176
2.2 Habillement	226
3.1 Combustibles	40
3.2 Produits chimiques	506
4.1 Armes, munition, explosifs	141
4.2 Machines et appareils	1926
5 Produits médicaux et pharmaceutiques	664
6.1 Services de transport, biens et marchandises	203
7.1 Véhicules	1555
7.2 Groupes électrogènes	145
7.3 Navires et bateaux	37
7.4 Locomotives et matériel roulant	30
7.5 Systèmes aéronautiques	86
8 Biens et services de sport et de détente y c. entretien et réparation	629
16.1 Systèmes d'exploration et d'évaluation	285
16.2 Systèmes de conduite et d'informatique	62
16.3 Systèmes de formation (simulateurs)	23
16.4 Logiciels pour systèmes militaires (licences incl.)	37
17.2 Services nécessaires à la fourniture, à l'exploitation et à l'entretien des biens militaires	3235
ar Immobilier	
20.1 Constructions militaires, honoraires sans d'autres prestations de construction	548
20.2 Constructions militaires, prestations de construction y c. honoraires	2554
20.4 Constructions militaires, exploitation des immeubles	576

Nouveau:

armasuisse

ar	Nombre de partenaires contractuels
1 Denrées alimentaires et boissons	115
2.1 Textile	199
2.2 Habillement	272
3.1 Combustibles	46
3.2 Produits chimiques	548
4.1 Armes, munition, explosifs	160
4.2 Machines et appareils	2189
5 Produits médicaux et pharmaceutiques	911
6.1 Services de transport, biens et marchandises	250
7.1 Véhicules	1710
7.2 Groupes électrogènes	177
7.3 Navires et bateaux	47
7.4 Locomotives et matériel roulant	38
7.5 Systèmes aéronautiques	106
8 Biens et services de sport et de détente y c. entretien et réparation	637
16.1 Systèmes d'exploration et d'évaluation	389
16.2 Systèmes de conduite et d'informatique	86
16.3 Systèmes de formation (simulateurs)	40
16.4 Logiciels pour systèmes militaires (licences incl.)	59
17.2 Services nécessaires à la fourniture, à l'exploitation et à l'entretien des biens militaires	3820
ar Immobilier	
20.1 Constructions militaires, honoraires sans d'autres prestations de construction	565
20.2 Constructions militaires, prestations de construction y c. honoraires	2701
20.4 Constructions militaires, exploitation des immeubles	725

Chiffre 5.4 Nombre de partenaires contractuels figurant dans le système de fournisseurs de l'administration fédérale avec lesquels des contrats ont été conclus en 2018, remplacement du tableau relatif à l'OFCL

Ancien:

Office fédéral des constructions et de la logistique

	Nombre de partenaires contractuels
OFCL Logistique	
9.1 Publications de la Confédération, imprimés	451
9.2 Imprimés de sécurité	24
10 Bureautique, y c. appareils de présentation et accessoires, y c. entretien et réparation	145
11 Technique de photocopie, y c. entretien et réparation	17
12.1 Équipements de bureau et d'aménagement des locaux	330
13 Matériel de bureau, y c. papier et consommables pour l'informatiques, y c. entretien et réparation	326
14.1 Services postaux	18
15.1 Matériel informatique	182
15.2 Logiciels (licences incl.)	374
15.3 Télécommunication	51
15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	164
17.1 Services nécessaires à la fourniture, à l'exploitation et à l'entretien des biens civils	247
18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	757
18.6 Location de personnel et personnel temporaire (domaine TIC)	61
OFCL Constructions	
19.1 Constructions civiles, honoraires sans d'autres prestations de construction	333
19.2 Constructions civiles, prestations de de construction y c. honoraires	1158
19.4 Constructions civiles, exploitation des immeubles	2993

Nouveau:

Office fédéral des constructions et de la logistique

	Nombre de partenaires contractuels
OFCL Logistique	
9.1 Publications de la Confédération, imprimés	520
9.2 Imprimés de sécurité	27
10 Bureautique, y c. appareils de présentation et accessoires, y c. entretien et réparation	157
11 Technique de photocopie, y c. entretien et réparation	17
12.1 Équipements de bureau et d'aménagement des locaux	374
13 Matériel de bureau, y c. papier et consommables pour l'informatiques, y c. entretien et réparation	377
14.1 Services postaux	22
15.1 Matériel informatique	216
15.2 Logiciels (licences incl.)	432
15.3 Télécommunication	53
15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	167
17.1 Services nécessaires à la fourniture, à l'exploitation et à l'entretien des biens civils	284
18.2 Services informatiques (location de personnel dans le domaine TIC excl.)	785
18.6 Location de personnel et personnel temporaire (domaine TIC)	61
OFCL Constructions	
19.1 Constructions civiles, honoraires sans d'autres prestations de construction	395
19.2 Constructions civiles, prestations de construction y c. honoraires	1380
19.4 Constructions civiles, exploitation des immeubles	3322

Chiffre 5.5 Contrats et commandes conclus en 2018 par canton et à l'étranger en millions de francs (siège du partenaire contractuel), remplacement du tableau relatif à armasuisse

Ancien:

armasuisse

2018	ar	ar Immobilier	Total sous la responsabilité d'ar par canton	Part en % par canton
Argovie	29,0	9,8	38,8	2,0 %
Appenzell Rhodes-Extérieures	0,5	0,2	0,7	0,0 %
Appenzell Rhodes-Intérieures	0,0	0,0	0,1	0,0 %
Bâle-Campagne	9,0	2,1	11,1	0,6 %
Bâle-Ville	1,2	3,3	4,5	0,2 %
Berne	411,4	100,3	511,7	26,8 %
Fribourg	8,4	24,0	32,4	1,7 %
Genève	17,5	1,5	19,0	1,0 %
Glaris	4,3	1,2	5,5	0,3 %
Grisons	3,5	8,4	11,9	0,6 %
Jura	1,4	9,2	10,6	0,6 %
Lucerne	222,9	54,2	277,0	14,5 %
Neuchâtel	1,9	0,6	2,5	0,1 %
Nidwald	15,9	2,3	18,2	1,0 %
Obwald	1,2	4,2	5,4	0,3 %
Schaffhouse	10,7	0,3	11,0	0,6 %
Schwyz	3,7	1,1	4,8	0,2 %
Soleure	47,6	3,9	51,5	2,7 %
St-Gall	13,7	22,2	35,8	1,9 %
Thurgovie	58,2	7,9	66,1	3,5 %
Tessin	6,6	22,4	29,0	1,5 %
Uri	0,5	5,5	6,0	0,3 %
Valais	2,2	9,9	12,1	0,6 %
Vaud	7,7	9,3	17,0	0,9 %
Zoug	43,6	2,9	46,5	2,4 %
Zurich	153,3	55,8	209,1	11,0 %
Étranger	468,3	0,9	469,2	24,6 %
Sans attribution	0,0	0,0	0,0	0,0 %
Total	1544,2	363,3	1907,4	100,0 %

Nouveau:

armasuisse

2018	ar	ar Immobilier	Total sous la responsabilité d'ar par canton	Part en % par canton
Argovie	37,8	10,5	48,3	2,3 %
Appenzell Rhodes-Extérieures	1,2	0,2	1,4	0,1 %
Appenzell Rhodes-Intérieures	0,1	0,0	0,1	0,0 %
Bâle-Campagne	11,8	2,2	14,0	0,7 %
Bâle-Ville	1,7	3,4	5,1	0,2 %
Berne	467,1	102,6	569,7	27,3 %
Fribourg	11,2	24,5	35,7	1,7 %
Genève	43,5	1,5	45,0	2,2 %
Glaris	4,5	1,2	5,7	0,3 %
Grisons	4,7	8,8	13,5	0,6 %
Jura	2,3	9,3	11,6	0,6 %
Lucerne	231,3	55,1	286,4	13,7 %
Neuchâtel	2,2	0,8	3,0	0,1 %
Nidwald	17,2	2,3	19,5	0,9 %
Obwald	1,4	4,3	5,8	0,3 %
Schaffhouse	11,5	0,4	11,9	0,6 %
Schwyz	4,6	1,2	5,8	0,3 %
Soleure	50,4	4,0	54,4	2,6 %
St-Gall	15,8	22,6	38,4	1,8 %
Thurgovie	65,7	8,9	74,6	3,6 %
Tessin	8,8	22,9	31,7	1,5 %
Uri	0,7	6,1	6,9	0,3 %
Valais	2,9	10,1	13,0	0,6 %
Vaud	9,9	10,0	19,9	1,0 %
Zoug	47,7	3,0	50,7	2,4 %
Zurich	175,5	56,4	231,9	11,1 %
Étranger	481,3	1,0	482,3	23,1 %
Sans attribution	0,4	0,0	0,4	0,0 %
Total	1713,3	373,4	2086,7	100,0 %

Chiffre 5.5 Contrats et commandes conclus en 2018 par canton et à l'étranger en millions de francs (siège du partenaire contractuel), remplacement du tableau relatif à l'OFCL

Ancien:

Office fédéral des constructions et de la logistique

2018	OFCL Logistique	OFCL Constructions	Total sous la responsabilité de l'OFCL par canton	Part en % par canton
Argovie	19,3	2,4	21,7	1,9 %
Appenzell Rhodes-Extérieures	0,2	0,1	0,3	0,0 %
Appenzell Rhodes-Intérieures	0,2	0,0	0,2	0,0 %
Bâle-Campagne	8,2	1,7	10,0	0,9 %
Bâle-Ville	20,8	2,6	23,5	2,1 %
Berne	203,4	189,6	393,0	35,2 %
Fribourg	5,3	3,7	9,0	0,8 %
Genève	16,4	15,7	32,1	2,9 %
Glaris	0,2	0,2	0,5	0,0 %
Grisons	1,0	19,0	20,0	1,8 %
Jura	0,4	0,7	1,1	0,1 %
Lucerne	25,9	2,8	28,7	2,6 %
Neuchâtel	0,5	36,5	37,0	3,3 %
Nidwald	28,7	0,0	28,7	2,6 %
Obwald	0,4	0,5	0,8	0,1 %
Schaffhouse	0,4	0,5	0,9	0,1 %
Schwyz	1,9	2,3	4,1	0,4 %
Soleure	14,5	4,8	19,3	1,7 %
St-Gall	14,5	3,5	18,0	1,6 %
Thurgovie	9,2	2,3	11,4	1,0 %
Tessin	1,5	10,2	11,7	1,0 %
Uri	0,0	0,1	0,1	0,0 %
Valais	0,5	0,9	1,4	0,1 %
Vaud	12,1	13,5	25,5	2,3 %
Zoug	27,1	2,1	29,1	2,6 %
Zurich	198,7	28,3	227,0	20,3 %
Étranger	30,7	25,2	55,9	5,0 %
Sans attribution	105,9	1,1	106,9	9,6 %
Total	747,7	370,4	1118,2	100,0 %

Nouveau:

Office fédéral des constructions et de la logistique

2018	OFCL Logistique	OFCL Constructions	Total sous la responsabilité de l'OFCL par canton	Part en % par canton
Argovie	20,7	2,8	23,5	1,9 %
Appenzell Rhodes-Extérieures	0,3	0,1	0,4	0,0 %
Appenzell Rhodes-Intérieures	0,2	0,0	0,2	0,0 %
Bâle-Campagne	8,3	2,0	10,4	0,8 %
Bâle-Ville	21,8	3,1	24,9	2,0 %
Berne	229,2	202,4	431,5	35,1 %
Fribourg	5,5	4,2	9,7	0,8 %
Genève	16,5	16,3	32,8	2,7 %
Glaris	0,3	0,3	0,6	0,0 %
Grisons	1,1	19,1	20,2	1,6 %
Jura	0,4	0,8	1,2	0,1 %
Lucerne	27,2	3,5	30,6	2,5 %
Neuchâtel	0,6	36,3	36,8	3,0 %
Nidwald	30,9	0,0	30,9	2,5 %
Obwald	0,4	0,5	0,8	0,1 %
Schaffhouse	0,5	0,8	1,3	0,1 %
Schwyz	2,0	2,4	4,5	0,4 %
Soleure	15,0	5,1	20,1	1,6 %
St-Gall	17,0	4,5	21,5	1,7 %
Thurgovie	9,8	2,6	12,5	1,0 %
Tessin	2,1	12,4	14,5	1,2 %
Uri	0,0	0,1	0,1	0,0 %
Valais	0,5	1,3	1,9	0,2 %
Vaud	12,3	14,4	26,7	2,2 %
Zoug	29,3	2,3	31,7	2,6 %
Zurich	220,7	30,6	251,3	20,4 %
Étranger	56,2	25,5	81,8	6,6 %
Sans attribution	106,1	1,7	107,8	8,8 %
Total	834,8	395,1	1229,9	100,0 %